

Rapport d'activité 2011

DREAL Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Rhône-Alpes



SOMMAIRE

Edito	3
Accompagner la mutation écologique de l'économie, des modes de consommation et de la société française	4
Les hommes et les femmes de la DREAL, mosaïque de compétences	6
Les orientations stratégiques	7
- Coordonner et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques.	8
- Préserver la biodiversité en assurant une meilleure protection et gestion des richesses naturelles	10
- Promouvoir une gestion durable et économe des ressources du territoire en particulier l'eau et les matériaux	12
- Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels afin de les réduire	14
- Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques	19
- Porter une vision dynamique de l'aménagement régional articulée avec celle des territoires voisins, à l'échelle des territoires pertinents privilégiant ceux présentant les enjeux les plus importants	22
- Développer une politique de l'habitat et de la ressource foncière	24
- Développer une politique des transports et des déplacements à même de répondre aux besoins de la population, en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques	26
- Disposer en interne d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective	30
- Renforcer la mise en cohérence des enjeux correspondant aux multiples champs de compétence des services	32
- Mettre en œuvre une liaison étroite avec le SGAR, des grands projets régionaux ou interrégionaux de développement durable	34
- Favoriser l'émergence vers une économie verte et équitable	36
- Rechercher une meilleure synergie de l'ensemble des services et établissements publics du MEDDTL	36
La DREAL en action dans les départements	37
- L' Ain	38
- La Drôme/Ardèche	39
- L'Isère	40
- La Loire	41
- Le Rhône.....	42
- Les Deux Savoie	43
Les chiffres clés des UT	44
Les fonctions supports	45
L'organigramme	49
L'ABCdaire de la DREAL Rhône-Alpes	50



2011 : une direction régionale dédiée au développement durable, jeune et déjà consolidée !

Deux ans après sa création, tous les personnels du siège de la DREAL (près de 600 personnes) ont été regroupés au sein d'un même bâtiment, après d'importants travaux de restauration, à proximité de tous les moyens de transports collectifs urbains. En parallèle, deux unités territoriales ont elles aussi intégré de nouveaux locaux, en parfaite cohérence avec les autres réformes des services de l'Etat. Les conditions de travail pour fonctionner de manière efficace, en transversalité entre les services, s'en sont trouvées considérablement facilitées.

Deux ans après sa création également, la plupart des grands défis esquissés dans le DSR (document de stratégie régionale), véritable feuille de route des services œuvrant pour le développement durable dans toute la région, a connu des avancées majeures, avec de nombreux résultats :

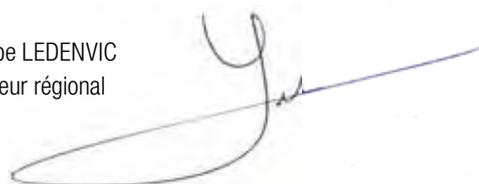
- c'est le cas notamment des grands chantiers de planification issus du Grenelle de l'environnement : approbation du plan régional santé environnement 2 (PRSE2), mise à consultation du public du Schéma Régional Climat Air Énergie, élaboration, avec le SGAR, d'un document de cohérence des déplacements en Rhône-Alpes, réalisation de l'état des lieux du Schéma régional de Cohérence écologique (SRCE), validation de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) ;
- de nombreuses mesures en faveur du développement durable ont connu des avancées majeures : la ministre de l'Ecologie a choisi Lyon pour fêter le 4ème anniversaire du Grenelle, avec un zoom particulier sur le thème du logement qui a connu une année particulièrement faste avec 14 000 logements nouveaux financés et la réhabilitation thermique de 4 950 logements ;
- le thème de la qualité de l'air a nécessité une mobilisation sans précédent avec l'élaboration du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve, qui comporte des mesures innovantes, ainsi que la mise en révision de ceux de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble ou encore la fusion des 6 associations de suivi de la qualité de l'air dans une seule entité (Air Rhône-Alpes) ;
- sur le thème de la biodiversité et des paysages, à noter l'extension du réseau Natura 2000 (désormais 165 sites en Rhône-Alpes), le projet de création d'une nouvelle réserve naturelle sur le Haut-Rhône (projet de décret en cours) et la présentation au niveau national du projet de classement du Vallon du Clou en Savoie et de l'extension de la protection du site du Pont d'Arc en Ardèche (grotte Chauvet) ;
- dans le domaine des risques, 7 nouveaux plans de prévention des risques technologiques sont approuvés et 8 supplémentaires ont été prescrits. La mise en œuvre de la directive inondation est désormais engagée avec le lancement de la consultation sur l'évaluation préliminaire des risques dans le bassin Rhône-Méditerranée. En particulier, 2011 aura vu l'aboutissement d'un des projets emblématiques postérieurs aux inondations du Rhône aval de 2003, par la fin des études sur les zones d'expansion des crues, concluant à l'opportunité de la réalisation de certains travaux de protection, mais pas de tous ;
- sur le volet du transport, sous l'impulsion du préfet coordonnateur du bassin, un comité des ports a été créé pour accélérer le développement du transport fluvial, la voie ferroviaire du sillon alpin sud est désormais intégralement financée pour un achèvement des travaux fin 2013, et la requalification de l'entrée est de l'agglomération lyonnaise a été inaugurée, avec six mois d'avance sur le calendrier initial.

En interne, la DREAL s'est dotée d'un dispositif de pilotage unifié, intégré à une démarche qualité globale, opérationnelle, s'appuyant sur un système documentaire quasiment achevé. Désormais, l'action de tous les services fait l'objet de feuilles de route harmonisées, suivies par des tableaux de bord stratégiques, par un contrôle de gestion lui aussi opérationnel.

Ainsi, à peine 3 ans après sa création, résultat de la fusion de trois directions aux cultures différentes, la nouvelle direction existe, physiquement rassemblée sur un site, avec une stratégie clairement définie, mise en œuvre par des outils de pilotage harmonisés et pleinement opérationnels. Elle a enregistré de nombreux résultats en 2011.

Elle est prête à répondre à la nouvelle commande politique, pour poursuivre la transition nécessaire vers une société plus sobre, en espace, en énergie et autres ressources naturelles, pour un développement plus efficace et plus soutenable.

Philippe LEDENVIC
Directeur régional



Accompagner la mutation des modes de consommation

Les domaines d'intervention de la DREAL,

Energie
Eau Climat Air
Biodiversité Transports
Territoires Logement
Prévention des risques
Déplacements

La DREAL est le service régional qui décline, pour le compte du ministère du Développement durable, la politique nationale de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les risques, mais aussi la politique nationale du logement, de renouvellement urbain et celle des transports dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durables.

Ambition : faire du développement durable une réalité quotidienne

Sous l'autorité du Préfet de région et avec la compétence de plus de 700 agents (dont de nombreux experts), la DREAL décline localement les politiques du ministère du développement durable. Elle met en œuvre des missions sous l'autorité de chaque Préfet de département, notamment grâce à des unités territoriales placées sous leur autorité fonctionnelle. Son rôle est de développer une capacité d'expertise et d'action, outil qui permet de renforcer l'action de l'État et de rendre celle-ci plus pertinente.

La DREAL est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière **d'environnement, de développement et d'aménagement durables** ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État

en matière de **logement** : développement de l'offre, rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne ;

- de veiller à l'intégration des objectifs du développement durable, d'assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les **plans, programmes et projets** ;
- de **promouvoir la participation des citoyens** dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- de contribuer à **l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens** sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Elle contribue aussi activement à l'émergence d'une économie verte et équitable.

écologique de l'économie, et de la société française

Gouvernance : favoriser la transversalité

La DREAL est le lieu de pilotage des services et de coordination des services déconcentrés qui mettent en œuvre les politiques du ministère du développement durable en région. En tant que responsable de budgets opérationnels de programme (BOP), elle répartit les moyens humains et matériels mis à disposition par le ministère pour les services entrant dans sa zone de gouvernance qui a concerné 3 000 agents en 2011 : le CETE, la DIR CE, les DDT, la MIGT, le SNRS. Il lui revient également d'assurer plus largement la coordination de la mise en œuvre des politiques du ministère avec les actions des établissements publics de l'État concernés. Cet enjeu est particulièrement renforcé en région Rhône-Alpes puisqu'elle est le lieu d'implantation de nombreux établissements et services du ministère (CETE, CETU, CERTU, IFSTTAR, etc...).

Le directeur régional de la DREAL est par ailleurs :

- délégué de bassin Rhône-Méditerranée ;
- délégué de zone de défense Sud-Est ;
- délégué régional adjoint de l'ANAH.

Il représente aussi le MEDDTL en étant administrateur de différents organismes :

- l'EPORA, l'EPASE, l'EPANI ;
- l'ATMB, la SFTRF, l'aéroport Saint Exupéry ;
- le Parc National de la Vanoise, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ;
- les agences d'urbanisme en Rhône-Alpes ;
- les CROUS de Lyon, Saint Etienne et de Grenoble.

Pour le détail des sigles cf. l'ABCdaire de la DREAL Rhône-Alpes p.50

Moyens de fonctionnement et d'intervention

En tant que coordonnateur des services travaillant pour le MEDDTL en région, la DREAL a la responsabilité de répartir entre ces services en Rhône-Alpes, les budgets faisant l'objet d'une programmation régionale.

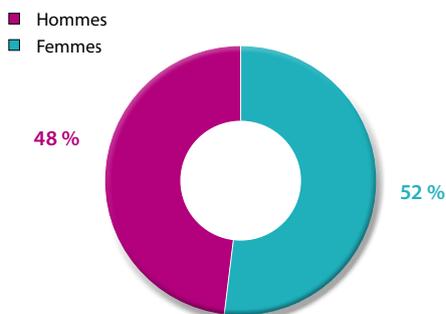
Domaines de compétences	Budgets de fonctionnement et d'intervention consommés en M€ faisant l'objet d'une programmation régionale
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	10,36
Développement et amélioration de l'offre de logement	51,34
Energie et après-mines	<i>BOP national</i>
Prévention des risques : Bassin	12,69
Prévention des risques : Région	31,15
Infrastructures et services de transport	74,29
Sécurité routière	1,89
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	13,11
TOTAL	194,83

Les hommes et les mosaïque

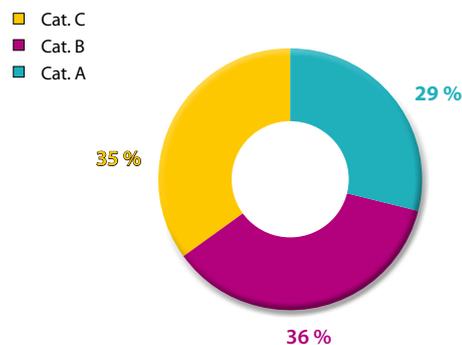


743 agents – 582 au siège à Lyon, 161 répartis sur tous les départements de la région – experts dans leurs métiers, sont guidés par trois principes d'action : être force de proposition et accompagner les projets, diffuser et faire partager une vision intégrée et équilibrée de tous les enjeux et appliquer, sans état d'âme et avec discernement les réglementations. Tous les agents portent la culture DREAL. Véritable richesse, elle est le fruit de cultures diverses et complémentaires et de la volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de toutes les politiques publiques.

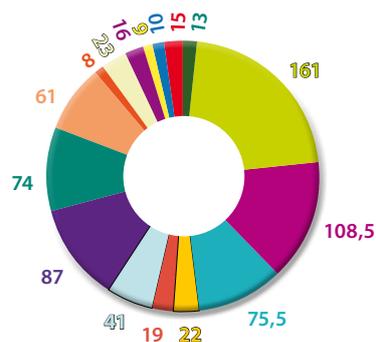
RÉPARTITION SELON LE SEXE



RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE



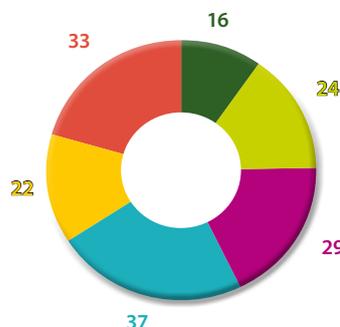
RÉPARTITION PAR SERVICES



femmes de la DREAL, de compétences

RÉPARTITION PAR UNITÉS TERRITORIALES

- UT du Rhône
- UT de la Loire
- UT de l'Isère
- UT des 2 Savoie
- UT de la Drôme et de l'Ardèche
- UT de l'Ain



13 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En cohérence avec le Grenelle de l'Environnement, le ministère de l'Écologie, du Développement durable des Transports et du Logement (MEDDTL) a adopté en 2011 une nouvelle stratégie autour de 4 missions essentielles :

- répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens, améliorer la qualité de vie ;
- agir face au changement climatique ;
- conserver des ressources et des milieux viables pour l'espèce humaine ;
- soutenir le développement économique d'aujourd'hui comme de demain.

Dans le cadre de sa mission de coordination avec les services de l'État de sa zone de gouvernance, la DREAL a élaboré en 2010 un document stratégique régional (le DSR). Celui-ci fixe les orientations de la politique du MEDDTL en région. Ce document, dont l'écriture associe l'ensemble des organismes, favorise la transversalité et le partage des enjeux. Il permet de coordonner tous les acteurs porteurs des politiques du ministère autour d'objectifs partagés, dans l'esprit du Grenelle.

Le DSR est un document évolutif qui fera l'objet d'une mise à jour en 2012 en fonction des stratégies du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), et du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL).

A ce stade, 13 orientations stratégiques régionales ont été déterminées. Elles s'appuient sur un diagnostic territorial et l'ensemble des travaux menés par la DREAL. Comme pour ceux de 2009 et 2010, le bilan de l'année 2011 de la DREAL a été construit autour de ces 13 orientations.

La numérotation des orientations stratégiques a uniquement pour objectif de pouvoir s'y référer. Elle ne saurait valoir ordre de priorité entre elles.

Coordonner et contribuer à la réduction et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à



Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie L'année de l'élaboration en Rhône-Alpes

La loi du 12 juillet 2010 confie à l'État et aux Conseils régionaux la responsabilité de l'élaboration dans chaque région d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ce SRCAE est un document stratégique qui décline à l'échelle de la région les objectifs nationaux et internationaux de la France dans le domaine de l'air, de l'énergie et du climat en prenant en compte les potentialités de la région. Il met en cohérence les politiques et les actions sur ces problématiques traitées auparavant de manière distincte dans des documents séparés.

L'année 2011 a vu se conduire la majeure partie des travaux préparatoires de ce schéma. Un état des lieux a été dressé. Il inclut un bilan des différents secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et une analyse de vulnérabilité des territoires au changement climatique.

Des ateliers participatifs et un atelier citoyen ont été mis en place pour formuler des propositions d'orientations et d'objectifs quantifiés pour la région. 250 personnes ont été associées au travers de ces instances.

Les propositions qui ont été formulées ont donné corps à un projet soumis à consultation à partir du 20 décembre 2011. Ce projet présente dans une première partie les perspectives d'évolution tendancielle aux horizons 2020 et 2050 ainsi que les potentiels régionaux d'amélioration. Puis une partie « Objectifs » présente le scénario cible retenu pour la région et le chemin à suivre aux horizons 2020 et 2050. Le « document d'orientations » précise les orientations à suivre afin d'atteindre les précédents objectifs. Enfin, un projet de schéma régional éolien est annexé. Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne. ■

Réduction des Gaz à Effet de Serre et changement climatique

Après la réalisation en 2010 d'un état de la connaissance des effets du changement climatique et de la vulnérabilité du territoire régional, le premier plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) a fait l'objet d'un atelier dédié du SRCAE abordant les activités économiques et les territoires.

Dans le contexte pressenti de répétition des périodes et espaces en déficit, la ressource en eau a été considérée comme un sujet majeur.

L'objectif d'assurer la bonne gestion de l'eau entre usages et acteurs au moyen de la gouvernance des territoires a été mis en avant, de même que l'aggravation prévisible des phénomènes climatiques pour l'évaluation des risques naturels et technologiques. Enfin, il est prévu la création d'un observatoire régional des effets du changement climatique pour améliorer la diffusion de la connaissance des effets du changement climatique en Rhône-Alpes. ■

Les lois Grenelle ont imposé la réalisation du Plan climat énergie territorial (PCET) aux collectivités territoriales de + de 50 000 habitants, soit 38 en Rhône-Alpes dont la région et les départements. Ces mêmes collectivités, l'État, les entreprises (+ de 500 salariés), les établissements publics (+ de 250 salariés) sont tenus de réaliser en 2012, un bilan d'émissions de gaz à effet de serre et un plan d'actions chiffré des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendus. En Rhône-Alpes, 270 entreprises et 105 établissements publics ont ainsi été informés en 2011 par le préfet de région de ces nouvelles obligations.



Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent

Au 31 décembre 2011, 50 entreprises de transports de marchandises de la région Rhône-Alpes ont signé la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2. Initiée au niveau national en 2007, la démarche « Objectif CO2 - Les transporteurs s'engagent » est portée en Rhône-Alpes par la DREAL et l'ADEME, en collaboration avec les syndicats professionnels de transporteurs (FNTR, FNTV et TLF), la CCIR (chambre de commerce et de l'industrie régionale) et l'AFT (association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports).

Elle vise à :

- améliorer la performance environnementale du transport routier de marchandises, en favorisant la réduction des consommations de

carburant et, par conséquent, des émissions de CO2 ;

- fournir aux entreprises du secteur un cadre méthodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national, avec un suivi d'indicateurs de réalisation des engagements pris et des gains obtenus en matière de réduction des émissions de CO2.

Les engagements pris par les 50 entreprises signataires ont concerné plus de 15 000 véhicules à moteur et 16 800 conducteurs. Les plans d'actions sur 3 ans retenus permettent d'éviter annuellement les rejets de plus de 75 000 tonnes de CO2. et la consommation de plus de 28 millions de litres de gazole.

Fin 2011, la démarche a été étendue au transport routier de voyageurs. ■

des émissions de gaz à effet de serre

l'adaptation aux changements climatiques

Amélioration de la performance énergétique pour les bâtiments de l'État en Rhône-Alpes



Bâtiment tertiaire à énergie positive en construction
(architecte : Charon-Rampillon - Promoteur : LFI)

Dans un souci d'exemplarité, l'État vise des objectifs plus ambitieux que sur le reste du parc de bâtiments : réduction d'au moins 40% de ses consommations d'énergie et d'au moins 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. L'atteinte de ces objectifs passe, en priorité, par une connaissance précise de ces bâtiments sur le plan énergétique. Aussi la DREAL a coordonné, dès 2009, une large campagne d'audits sur 650 sites (1,5 millions de m²), campagne achevée en 2011. Une synthèse de ces résultats est en cours afin de caractériser le parc et son potentiel d'amélioration. Les résultats de ces audits devront également permettre de réaliser des plans de rénovation du patrimoine de chaque

département qui intégreront progressivement les schémas pluriannuels de stratégie immobilière, les données énergétiques du parc devraient ainsi permettre de participer aux choix de gestion du patrimoine de l'État (cessions, regroupement, travaux d'amélioration...).

En parallèle, des actions innovantes sont testées sur le territoire régional comme l'élaboration d'un contrat de performance énergétique (CPE) mis en place sur 4 bâtiments (25 000 m²), des travaux visant à mutualiser des contrats d'entretien et de connaissance du parc (relevés topographiques, contrats climatisation-chauffage-ventilation...), la consolidation d'un outil d'aide à la décision cartographique croisant les données des audits et les données territoriales. ■

Élaboration de 4 Plans de Protection de l'Atmosphère

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour la région Rhône-Alpes qui est concernée par des dépassements fréquents des valeurs réglementaires pour les particules et les oxydes d'azote. Dans ce contexte la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) des agglomérations de Lyon, St-Etienne et Grenoble a débuté en 2011, alors même qu'un quatrième PPA était en cours d'élaboration dans la Vallée de l'Arve. Pour chaque PPA, une série de mesures locales concrètes et ambitieuses visant à réduire significativement les émissions polluantes a été proposée à l'issue d'une concertation qui a impliqué les principaux acteurs locaux concernés.

La préparation de la troisième période d'échanges du système de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQE)

Pour la troisième période d'échanges (2013-2020), le périmètre du SEQE a été étendu à de nouvelles activités industrielles et à de nouveaux gaz à effet de serre. Par ailleurs, les règles d'allocation de quotas d'émissions ont été redéfinies dans la perspective d'une diminution régulière d'ici 2020 du nombre de quotas gratuits alloués. Dans ce cadre, la DREAL a constitué les fiches d'allocation des 125 établissements de Rhône-Alpes concernés.

Le développement des énergies renouvelables

La France s'est engagée au niveau européen à porter la part d'énergies renouvelables à 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020. En Rhône-Alpes cette part, qui représentait 14,9 % en 2005 devrait augmenter au vu des tendances actuelles et atteindre 20,4 % en 2020. Toutefois, étant donné le fort potentiel de la région Rhône-Alpes, l'objectif national de 23% devrait être dépassé.

Pour cela il est nécessaire :

- ↳ de poursuivre les efforts afin d'augmenter la production d'énergies renouvelables ;
 - ↳ d'accentuer la réduction des consommations d'énergie.
- Au niveau de la région Rhône-Alpes, les énergies renouvelables représentent 18,1 % de la production primaire avec une part majoritaire de l'énergie hydraulique (75 %). L'objectif est de diversifier les filières en cohérence avec les objectifs nationaux à horizon 2020.

A ce titre à l'échéance de fin 2011 :

- près de **10 000 nouvelles installations photovoltaïques**

ont été construites en 2011 (33 000 au total), parmi lesquelles on compte des unités de production importante telles des centrales au sol. Il en résulte un accroissement de puissance de 95 % en 2011 par rapport à 2010, avec une puissance nouvelle raccordée de 97 MW. La région, avec une puissance totale raccordée à fin 2011 de 200 MW, se situe dans les six régions majeures dans le développement de la filière ;

- 60 éoliennes installées en Rhône-Alpes étaient recensées à fin 2011, représentant une puissance de 169 MW. Elles étaient 54 en 2010 pour une puissance de 147,3 MW, soit un accroissement de 15%. Le développement de la filière se heurte cependant à des problèmes d'acceptabilité.

On notera que les éoliennes ont rejoint en 2011 le régime des installations classées pour la protection de l'environnement, ce qui permettra de conduire les projets dans un cadre renouvelé, plus sûr et offrant de meilleures garanties en terme de préservation de l'environnement. ■

Préserver en assurant une meilleure protection

Gérer les réserves naturelles et définir une stratégie de création des aires protégées



Réserve naturelle Roc de Chère - Lac d'Annecy.

L'élaboration de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) a été conduite tout au long de l'année 2011. A partir de la collecte des données naturalistes, elle a permis d'associer les différents acteurs du territoire. Outre la validation scientifique par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), les propositions ont été examinées en commissions départementales nature, paysages et sites (CDNPS) et enfin lors du comité régional du 20 décembre 2011.

176 territoires d'importance écologique ont ainsi été identifiés.

Sur 26 d'entre-eux, une démarche de création ou d'extension d'aire protégée – réserve naturelle nationale et périmètre de protection adjoint, réserve naturelle régionale, réserve biologique, arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) – est déjà largement engagée. Chaque territoire est porteur d'un ou plusieurs « projets potentiellement éligibles », soit au total 37 projets, tels que la basse vallée de l'Ain, des Réserves Biologiques intégrales du Tanargue, la réserve naturelle régionale (RNR) de la basse vallée de l'Ain, et plusieurs APPB « zones humides ».

L'aboutissement de ces projets doit permettre la création de 13 500 ha supplémentaires d'espaces protégés ce qui les porterait à près de 5 % du territoire régional contre 4,75 % aujourd'hui.

Sur les 136 autres territoires, une réflexion plus approfondie associant acteurs du territoire et élus s'avère indispensable pour définir les outils envisageables pouvant garantir l'état de conservation des espèces patrimoniales et des géotopes : acquisition foncière, gestion contractuelle, voire protection réglementaire.

D'ores et déjà le projet de création de la réserve naturelle du Haut Rhône (couvrant 1 707 ha sur 26 kilomètres de linéaire fluvial), a été transmis au niveau national en vue de son classement ; une nouvelle enquête publique sur la réserve des Gorges de l'Ardèche a été conduite en 2011, débouchant sur un avis favorable de la commission d'enquête et d'un accord global des communes concernées.

La phase de concertation pour l'élaboration des chartes des Parcs Nationaux de la Vanoise et des Ecrins s'est poursuivie en vue de définir l'aire d'adhésion des parcs et les objectifs d'aménagement sur ces territoires. Les enquêtes publiques sont prévues en 2012. ■

Protéger les espèces et leurs habitats

La DREAL Rhône-Alpes a poursuivi la mise en œuvre des plans d'actions pour les espèces protégées suivantes :

gypaète barbu, aigle de Bonelli, vautour percnoptère, loutre, chiroptères, cistude. L'animation régionale du plan d'action pour les sonneurs à ventre jaune a été lancée en 2011. L'ensemble des partenaires participent à ces efforts de sensibilisation du public et des maîtres d'ouvrages pour garantir le bon état de conservation de ces espèces patrimoniales. La coordination à l'échelle inter-régionale (Massif Alpin, Pyrénées et Massif Central) a été organisée avec la DRAAF pour la mise en œuvre du plan loup 2009-2012, notamment pour les nouveaux territoires confrontés à la colonisation de cette espèce.



L'opération de réintroduction dans le Vercors de gypaètes barbus s'est poursuivie pour la 2ème année avec le concours du parc naturel régional du Vercors, de même pour la réintroduction du bouquetin (espèce emblématique), dans le parc naturel de la Chartreuse. Le plan régional pour le tétras lyre s'est poursuivi avec l'identification des zones d'hivernage à préserver, et des mesures visant à visualiser les câbles « meurtriers » des équipements des stations de ski.

Concernant la commercialisation des espèces protégées soumises à la convention de Washington, 2 700 permis ont été délivrés par la DREAL notamment pour des articles de maroquinerie mais également des objets en ivoire, de caviar et des animaux en parcs zoologiques

Afin de garantir l'état de conservation des espèces protégées de Rhône-Alpes, la DREAL a instruit 47 demandes de dérogation pour destruction d'espèces protégées dans le cadre d'aménagements, en préconisant des mesures

la biodiversité

et gestion des richesses naturelles

d'évitement de réduction d'impact et des mesures compensatoires adaptées aux habitats d'espèces impactées ; 90 demandes de dérogation ont en outre été instruites en matière de prélèvements à caractère scientifique. ■

Parcs naturels régionaux



Col des Supeyres (63).

En 2011 pour la DREAL, le principal chantier de parcs naturels régionaux (PNR) en Rhône-Alpes a porté sur la révision de la charte des Monts d'Ardèche. Après l'arrivée d'un nouveau directeur et d'une nouvelle présidente, les travaux de rédaction de la charte ont été accélérés de manière significative. Le projet de charte a été validé par le conseil syndical en décembre 2011 pour un avis intermédiaire du CNPN prévu en juin 2012.

Parallèlement, les procédures de labellisation des PNR des Baronnies-Provençales (Drôme et Hautes-Alpes) et du Pilat (Loire et Rhône) se sont poursuivies en 2011 par la phase d'enquête publique. Il est à noter également que les PNR du Haut-Jura et du Livradois-Forez ont vu leur label renouvelé en 2011.

Enfin, la DREAL a travaillé en lien étroit avec l'administration centrale pour actualiser la réglementation (projets de décrets, guides) ainsi que pour le suivi des appels à projets PNR du ministère et de la DATAR (5 projets retenus en Rhône-Alpes) qui ont notamment porté sur la problématique de l'urbanisme et de la mutation des territoires ruraux.

Des projets de PNR sur le massif de Belledonne et dans la Dombes sont à l'étude. ■

Natura 2000

Natura 2000 est une politique européenne dont l'ambition est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le réseau Natura 2000 rhônalpin, bien que stabilisé, continue néanmoins d'évoluer. En 2011, cinq extensions de sites (Païolive en Ardèche, Lus-la-Croix-haute dans la Drôme et 3 sites isérois : L'Isle Crémieu, marais de l'Herretang et hauts plateaux du Vercors) et un nouveau site « Val de Saône aval » (Rhône et Ain) ont été proposés à la Commission européenne.

Les 165 sites (130 désignés au titre de la directive Habitats et 35 au titre de la directive Oiseaux) couvrent 11% du territoire. 75 % des documents d'objectifs sont validés. Les collectivités locales ont pris en charge 16 nouveaux sites et pilotent désormais 113 sites.

Les **196 contrats Natura 2000** signés depuis 2003 (dont 11 en 2011) concernent **80 sites** (dont 3 nouveaux)

Par ailleurs 77 sites bénéficient de MAET (mesures agri-environnementales territorialisées). Avec les chartes qui concernent 15 sites, c'est au total 112 sites qui bénéficient de mesures de gestion Natura 2000 spécifiques. ■

Développer, mutualiser et partager la connaissance

Dans le cadre du programme RhoMeo¹ des inventaires spécifiques selon des protocoles scientifiques expérimentaux sont conduits dans des zones humides pour évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Afin de diffuser une information environnementale complète auprès des citoyens, des pôles naturalistes «pôle flore», «pôle gestion», sont en cours de constitution ou en prévision, dans le cadre d'un co-pilotage avec

la Région pour constituer un observatoire de la biodiversité en Rhône-Alpes.

En 2011, la base de données du pôle flore a été mise en ligne pour une restitution à l'échelle communale des connaissances floristiques.

Le pôle gestion sous maîtrise d'ouvrage du conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) permettra de partager les actions et expérimentations dans le domaine de la gestion des espaces naturels et des zones humides.

Les inventaires zones humides réalisés récemment dans l'Ain et dans la Drôme avec le concours des départements et de l'Agence de l'eau sont actuellement portés à la connaissance des collectivités et seront progressivement mis en ligne sur le site internet de la DREAL.

L'inventaire géologique a identifié près de 350 sites patrimoniaux à l'échelle de la région. Le porter à connaissance a été réalisé auprès des collectivités en 2011 et il est prévu de le rendre accessible au public en 2012 par le biais du site internet de la DREAL. ■

Informier et sensibiliser pour favoriser la prise de conscience

La DREAL met en œuvre et accompagne chaque année des actions de communication vers le grand public et tous les acteurs de la société. Elle a notamment mené, auprès des collectivités territoriales et des services de l'État, une campagne d'information sur la Trame Verte et Bleue (cf. p23). Des journées d'information et d'échanges ont été organisées avec les acteurs du réseau Natura 2000 au niveau régional et au niveau départemental.

Avec l'opération « atlas de la biodiversité communaux » des actions de sensibilisation du grand public ont été engagées dans 8 communes de Rhône-Alpes. Les citoyens étaient incités à collecter des données sur la faune et la flore de leurs territoires communaux. Dans les PNR, des démarches similaires de science participative visent à associer le grand public pour enrichir la connaissance et la diffuser. ■

¹ Mise en œuvre d'un Observatoire de l'évolution du bon état des zones humides sur le bassin Rhône Méditerranée

Promouvoir une gestion durable et en particulier

Le cadre régional « matériaux et carrières »



Lancé en 2010, le cadre régional « matériaux et carrières » devrait être finalisé fin 2012. Il fixera les objectifs et les orientations d'une stratégie régionale pour la gestion durable des ressources minérales en Rhône-Alpes.

Il permettra d'améliorer la connaissance de la ressource et des besoins en distinguant les matériaux recyclés, les alluvions et les roches massives ; de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux ; d'accroître la valorisation des déchets inertes ; de privilégier l'utilisation rationnelle de la ressource ; de réduire le transport routier en raisonnant à l'échelle des bassins de vie et en encourageant le report modal vers le ferré et le fluvial.

Sur le secteur d'importance régionale de la « Plaine d'Heyrieux » (Isère), la DREAL a souhaité avoir une vision globale des besoins en matériaux et des impacts environnementaux sur ce territoire très favorable à l'exploitation de la ressource alluvionnaire. Afin de concilier les exploitations avec les autres enjeux du territoire, tous les projets d'aménagement du territoire ont été pris en compte. Les impacts cumulés et le réaménagement global de la zone ont été appréhendés. Les intérêts des agriculteurs ont également été pris en considération : préservation de l'usage agricole avant exploitation et restitution rapide à l'agriculture des terrains remis en état.

Ainsi, une exploitation coordonnée du gisement de l'Est Lyonnais a été proposée à toutes les parties prenantes du territoire. ■

Restaurer et préserver la continuité écologique

Le plan national de restauration de la continuité écologique a conduit les services de l'État à élaborer en 2010 une liste d'ouvrages prioritaires sur lesquels des actions de restauration de la continuité biologique ou sédimentaire sont à engager d'ici fin 2012 ou fin 2015 selon les bassins. En Rhône-Alpes, 331 ouvrages prioritaires ont été identifiés. Des travaux d'équipement ou d'effacement sont engagés sur 40 ouvrages, achevés pour 33 autres. Pour le bassin Rhône-Méditerranée ce sont près de 800 ouvrages qui ont été identifiés, une centaine de ces ouvrages ayant fait l'objet de travaux à fin 2011.

La démarche de classement des cours d'eau s'achève pour la partie Loire-Bretagne, avec un arrêté de classement prévu pour 2012. Côté Rhône-Méditerranée, le projet élaboré en 2010 par les services de l'État a été validé en commission administrative de bassin (CAB) le 21 avril 2011. Sur cette base s'est déroulée au second semestre l'étude de l'impact des classements sur les usages, qui s'est conclue début 2012. Cette étude a été conduite en concertation avec les instances de bassin notamment par la création d'un groupe de travail spécifique composé de membres du comité de bassin. En parallèle, la délégation de bassin a conduit un travail visant à définir les conditions d'ajustement du projet en regard des objectifs de développement d'énergie hydroélectrique dans un cadre transparent pour l'ensemble des acteurs. ■

Le classement des cours d'eau

- liste 1 : cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique,
- liste 2 : cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Gouvernance franco-suisse dans le domaine de la gestion de l'eau

Dans le domaine qualitatif, les travaux menés au sein de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) durant l'année 2011 ont permis le lancement de la mise en œuvre du plan d'actions 2010-2020 adopté fin 2010 avec une forte implication de la délégation de bassin.

Dans le domaine quantitatif, l'étiage du Rhône du printemps 2011 a mis en lumière les difficultés que la faiblesse de la coopération internationale soulève, notamment vis-à-vis du refroidissement des centres nucléaires de production d'électricité ou de la qualité des milieux. Des travaux ont donc débuté avec les ministères en charge des affaires étrangères et de l'écologie, visant à initier une démarche diplomatique pour la mise au point et l'adoption d'un accord cadre franco-suisse pour une gestion intégrée des eaux du Rhône. Ces travaux intègrent la perspective des modifications prévisibles du régime hydrologique du Rhône par le changement climatique. ■

économe des ressources du territoire

l'eau et les matériaux

Mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau

Les programmes de mesures des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne ont permis de décliner environ 2000 actions en région Rhône-Alpes. Le pilotage de ces actions a été validé dans les missions inter-services de l'eau (MISE) de la région. Ainsi, la répartition du suivi s'est faite entre DDT, agences de l'eau et DREAL.

Au niveau du bassin Rhône-Méditerranée, un séminaire des services déconcentrés et établissements publics concernés par la mise en œuvre du programme de mesures a été organisé le 1^{er} décembre 2011. Il a permis de mobiliser ces services sur les sujets relatifs à la gestion quantitative, les captages prioritaires, la continuité et la préservation des zones humides.

Dans la Loire, la DDT a développé son propre outil de suivi. Pour les autres départements, le remplissage de l'outil provisoire de suivi (OUPS) a été stabilisé. Un indicateur régional d'avancement des programmes de mesures a été constitué. Cet indicateur affiche un pourcentage d'avancement de 27% à la fin de l'année 2011. En 2012, le bilan à mi-parcours des programmes de mesures sera établi.

Sur le sujet des zones humides, une doctrine de bassin relative à la stratégie territoriale à mettre en œuvre a été validée en Commission administrative de bassin du 12 décembre 2011.

Surveillance de la qualité des eaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur l'eau, un programme de surveillance a été établi pour suivre l'état des eaux douces de surface.

Ce programme est basé essentiellement sur deux volets :



- le réseau de contrôle de surveillance (RCS), destiné à donner l'image de l'état général des eaux,
- le réseau de contrôles opérationnels (RCO), destiné à assurer le suivi des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas atteindre les objectifs, et le suivi de l'efficacité des actions mises en place dans le cadre des programmes de mesures.

Le programme de surveillance pour la région Rhône-Alpes représente environ 340 stations de suivi. **Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL Rhône-Alpes a assuré en régie le suivi d'une trentaine de stations des RCS Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne pour les invertébrés, et la totalité des stations régionales RCS pour les deux bassins (160 stations) pour les diatomées.**

D'autre part, pour répondre aux exigences de la DCE, un réseau de référence pérenne (RRP) devait être constitué afin de conforter la connaissance des conditions de références, et de prendre en compte les changements à long terme des conditions naturelles, notamment les changements climatiques. 52 stations de la région Rhône-Alpes ont été retenues pour faire partie de ce réseau. ■

Les études volumes maximums prélevables en Rhône-Alpes

Une trentaine de bassins versants sont dans une situation de déficit de la ressource en eau, ce qui représente environ la moitié de la région Rhône-Alpes. Sur ces territoires, la restauration de l'équilibre quantitatif est nécessaire pour assurer le respect des objectifs d'état des masses d'eau superficielles et souterraines, tout en recherchant la pérennité des principaux usages, notamment la distribution de l'eau potable mais aussi les usages économiques.

36 études pour déterminer les volumes maximums prélevables ont été engagées en 2011 et seront achevées d'ici

fin 2012. Elles seront suivies d'un plan d'actions permettant d'ajuster les prélèvements aux volumes disponibles. Ces études doivent également caractériser la part des prélèvements agricoles, et faciliter ainsi la mise en place d'un organisme unique de gestion de l'irrigation collective.

Les volumes prélevables sont déclinés par saison, avec un point spécifique sur la saison d'étiage. Des actions d'économie d'eau ou d'étalement des prélèvements et de création de ressources de substitution pourraient bénéficier de financements des agences de l'eau. ■

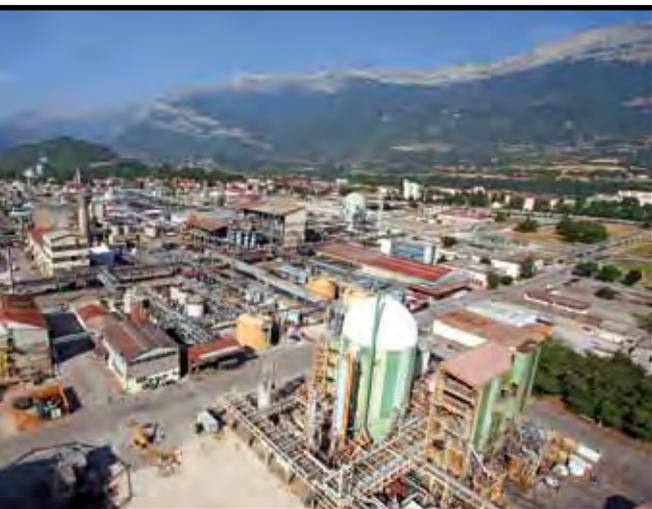
Plan d'actions de lutte contre la pollution par les PCB

Le bilan du programme pour les années 2008 à 2011 a été approuvé. Un nouveau programme pour les années 2011 à 2013 a été présenté et validé au comité d'information et de suivi du 13 avril 2011. Il s'appuie sur les actions phare suivantes :

- la mise en place de protocoles de suivi à long terme des zones contaminées et des zones de pêche professionnelle,
- la mise en place de protocoles de recherche de sources lorsqu'une pollution dans l'environnement est constatée,
- le suivi des actions relatives aux sédiments,
- la poursuite du suivi des sites et sols pollués par les PCB. ■

Développer une approche intégrée des risques

Réduire les risques à la source et assurer leur prise en compte dans l'urbanisme



Plateforme chimique de Pont de Claix (Isère) - photo Apora.

Prévenir les risques technologiques et miniers

Conformément aux orientations nationales en matière de prévention des risques technologiques, les efforts de l'inspection des installations classées de la DREAL ont porté sur la maîtrise des risques à la source par les exploitants des établissements SEVESO AS (avec servitudes), et sur l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (50 PPRT à réaliser en Rhône-Alpes pour les 77 établissements SEVESO AS et les 4 stockages souterrains de gaz).

En 2011,
8 PPRT ont été prescrits
par les préfets sur proposition
de la DREAL (soit 43 PPRT
en cumul à fin 2011)

et **7 PPRT ont été approuvés**
(soit 8 PPRT en cumul à fin 2011).

De manière plus précise en 2011 :

- 1 PPRT a été prescrit dans le département de l'Ain, 3 dans la Drôme, 2 en Isère et 2 dans le Rhône ;
- 7 PPRT ont été approuvés : UKOBA à Saint-Jean-de-Thurigneux dans l'Ain, NOBEL SPORT à Anneyron dans l'Ain, CHEDDITE à Clérieux dans la Drôme,

BAYECROPSCIENCES à Limas dans le Rhône, UGITHEC à Ugine et EPC à Chignin en Savoie, et GPHS à Annecy en Haute-Savoie. ARKEMA-CEZUS à Jarrie en Isère a été approuvé en 2010.

Comme pour Jarrie en 2010, la mobilisation de l'équipe projet DREAL/DDT a conduit à la signature le 23 décembre 2011 d'une convention de cofinancement Etat-collectivités-exploitant de mesures supplémentaires de réduction du risque au sein du site de Perstorp à Pont-de-Claix pour un montant total de 87,3 M€, avec une contribution de l'État et des collectivités de 40%, ce qui permettra une réduction importante des zones de maîtrise de l'urbanisation.

En matière de gestion des risques miniers, 2011 a été marquée par une mobilisation sur les PPRM : contribution à la définition de la doctrine nationale qui a abouti à la circulaire du 26 janvier 2012, avancée des PPRM en cours et projets d'arrêt de prescription des 3 PPRM de St-Etienne soumis à consultation.

Mettre en œuvre la directive Inondation

En matière de gestion des risques naturels, il n'y a pas de réduction possible de l'aléa à la source comme pour les risques technologiques.

Au titre de ses fonctions de bassin, la DREAL a piloté en 2011 les premières phases concrètes dans le bassin Rhône-Méditerranée de la mise en œuvre de la directive Inondation avec la mise en place du dispositif de gouvernance et d'association des parties prenantes, et l'élaboration de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) du bassin.

Après l'installation du comité inondation de Bassin le 1^{er} juillet 2011, la version projet de l'EPRI du bassin Rhône-Méditerranée a été mise en consultation auprès des parties prenantes début octobre. Les neuf commissions géographiques inondation ont été réunies en octobre et novembre 2011. Près de 100 contributions écrites des parties prenantes ont été reçues, analysées et intégrées. Après le comité inondation de bassin de décembre 2011 et l'avis

favorable de la commission administrative de bassin, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté l'EPRI du bassin Rhône-Méditerranée le 21 décembre 2011.

La DREAL s'est également mobilisée en 2011 pour la mise en place du nouveau dispositif prévu par le cahier des charges « programme d'actions de prévention des inondations » (PAPI) validé par le Gouvernement le 17 février 2011. Le dispositif complet d'instruction et de labellisation PAPI et PSR (plan submersions rapides) sur le bassin Rhône-Méditerranée a été élaboré et validé à l'automne 2011. Pour la région Rhône-Alpes, après l'avenant au PAPI Isère Amont signé en octobre 2011, les PAPI Maurienne et Lac du Bourget ainsi que le PAPI d'intention Ardèche ont été instruits et examinés au niveau national en commission mixte inondation. ■



technologiques et naturels afin de les réduire

Piloter la mise en œuvre du volet « Inondations » du Plan Rhône



L'année 2011 a été marquée par les actions suivantes :

- **Schéma d'optimisation de la gestion des zones d'expansion des crues entre Viviers et Beaucaire** : finalisation de l'expertise juridique sur la faisabilité du schéma, des expertises techniques complémentaires sur la remise en eau des îles de La Motte et de l'Oiselet ainsi que de la plaine de Piolenc-Mornas (intérêt et possibilité d'un déversoir mobile, tenue du remblai ferroviaire de la LGV), simulation hydraulique d'un scénario de synthèse accompagné d'une analyse coût/bénéfice. Une large concertation du partenariat Plan Rhône et des acteurs du territoire concernés a été engagée fin 2011 (avec notamment un CTC Rhône aval en novembre), en vue d'une prise de décision par le CODIR Plan Rhône. Certaines difficultés techniques et juridiques mises en évidence à l'issue de ces études ont finalement justifié une décision d'abandon du schéma global tel qu'initialement envisagé (seules pourront être réalisées les opérations qui assureront leur compensation hydraulique au sens de la loi sur l'eau et du SDAGE), tout en affichant la volonté d'accentuer les actions en matière de réduction de vulnérabilité sur les zones exposées aux inondations.
- **Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles**



Serre inondée - photo SHR.

A l'issue des 160 diagnostics déjà réalisés sur les dix zones prioritaires du Rhône moyen et du Rhône aval, de nombreuses mesures de réduction de vulnérabilité individuelles et collectives ont été identifiées (pour un coût de l'ordre de 13M€), et une première série d'opérations (pour environ 1M€) a été labellisée par les instances de programmation du Plan Rhône. Le caractère expérimental de cette démarche de réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles et plus particulièrement son dispositif de financement (POP FEDER) a nécessité de mettre

en place auprès des services instructeurs un appui administratif spécifique (montage et suivi des dossiers) via un cabinet spécialisé.

- **Réduction de la vulnérabilité des réseaux** (énergies, transports, eaux, télécommunications), l'animation de la démarche s'est poursuivie à travers un séminaire d'échanges et de retours d'expérience, en janvier 2011 à Lyon, sur les diagnostics et programmes d'actions initiés par les principaux gestionnaires du Rhône moyen et du Rhône amont.
- **Schéma de gestion du Rhône moyen** : cette déclinaison territoriale (de Givors à Viviers) des orientations stratégiques « Inondations » et « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » du Plan Rhône, a été finalisée à l'issue des différentes réunions locales de concertation conduites en mai 2011 et du comité territorial de concertation (CTC) d'octobre 2011 ; les supports de communication seront disponibles au 1^{er} semestre 2012 sur le site www.planrhone.fr
- Dans la continuité de cette démarche, l'élaboration du **schéma de gestion du Rhône amont** (de la frontière suisse au sud de l'agglomération lyonnaise) a été lancée : les entretiens conduits auprès des acteurs locaux ont permis l'établissement d'un premier diagnostic territorial.
- **L'Atlas animé du paléo-environnement du fleuve Rhône**



propose cinq montages multimédias pour comprendre les évolutions du fleuve depuis les trois derniers millénaires sur les secteurs de Brangues-Le Bouchage, l'agglomération lyonnaise, la plaine de Printegarde et la plaine de Pierrelatte.

Autres actions phares

- **Suivi et accompagnement des principales opérations de sécurisation des digues**, sous maîtrise d'ouvrage du Symadrem (travaux de la digue nord d'Arles et des digues de la Vierge et du Musoir à Beaucaire ; études de sécurisation de la digue de la Montagnette et des quais de Tarascon, de la digue Beaucaire Fourques, des digues du petit et du grand Rhône ; lancement des études techniques pour la création d'une digue de protection du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles), et d'amélioration du ressuyage des eaux en Camargue.
- Site internet Plan Rhône www.planrhone.fr : participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du site. ■



••• Inspecter les installations industrielles et les ouvrages hydrauliques

La DREAL a réalisé 105 % de ses objectifs 2011 en matière de contrôle sur site des installations classées, soit **1 141 inspections**, ce qui constitue un effort soutenu au regard des très fortes contraintes qui étaient fixées, particulièrement la prescription des PPR, l'instruction des bilans de fonctionnement pour la mise en conformité des installations industrielles les plus importantes en matière de rejets et de pollutions au titre de la directive IPPC et la mise en œuvre de l'action RSDE.

Sécurité des ouvrages hydrauliques



Inspection du barrage de St-Pierre de Cognet - Photo : USOH.

L'organisation de la DREAL a été modifiée, à partir du 1^{er} janvier 2011, pour prendre en compte la sécurité des ouvrages hydrauliques (barrages et digues) dont la compétence relevait jusqu'au 31 décembre 2010 des services en charge de la police de l'eau.

2011 marque ainsi la 1^{ère} année de fonctionnement du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la région Rhône-Alpes, avec un plan de contrôle qui prévoyait de produire un effort très significatif sur les ouvrages, les plus importants ou les plus sensibles.

Ce plan a été conduit conformément aux objectifs fixés, soit :

- 71 ouvrages de classe A (67 barrages

et 4 digues) ;

- 29 ouvrages de classe B (14 barrages et 15 digues) ;
- 10 barrages de classe C ;
- 1 barrage de classe D.

Concernant les études de dangers, 13 rapports de premier examen (10 barrages et 3 digues) ont été élaborés. La mise à jour des consignes de surveillance des barrages de classes A et B est quasiment terminée. 13 dossiers de travaux de gros entretien d'aménagements hydroélectriques ont été instruits et 5 dossiers d'autorisation de nouveaux ouvrages ont été co-instruits avec les services de police de l'eau. ■

Equipements Sous-Pression

A l'exception du programme de surveillance du parc réalisé partiellement, les actions de contrôle ont été effectuées conformément aux objectifs : visites de supervision des organismes de contrôle (41 visites inopinées ou approfondies), surveillance des 13 services d'inspection reconnus chez les industriels (22 visites de surveillance réalisées), surveillance du parc (10 visites de surveillance courante).

Plusieurs faits marquants sont à relever pour l'année 2011 : des ruptures de robinets survenues sur des extincteurs fabriqués par la société ISOGARD à Chassieu (69) ont conduit au retrait des extincteurs imposé par arrêté ministériel du 20 octobre 2011 ; la rupture survenue dans un lycée d'Annonay (07) sur un équipement sous pression destiné à présenter le phénomène de vaporisation dans les installations de climatisation a fait 8 blessés ; la rupture d'un tube de la chaudière survenue sur une locomotive à vapeur à Montmélian (73) a fait 10 blessés : la DREAL a été associée aux premières investigations menées par l'expert judiciaire en liaison avec le procureur. ■

Canalisations



Pose de canalisation et transport de gaz naturel à haute pression entre Serpaize et Les Haies.

Le programme de contrôle des exploitants de canalisations de transport de gaz et de matières dangereuses a été réalisé à 87% (68 visites de surveillance d'ouvrages en service ou supervision d'épreuves et réunions annuelles avec les exploitants pour un objectif de 78).

Dans le cadre de la réforme sur la prévention de l'endommagement des canalisations, les opérations de sensibilisation se sont poursuivies avec les opérateurs de réseaux de distribution publique de gaz et la fédération régionale du bâtiment et des travaux publics.

La DREAL a participé en 2011 à plusieurs actions spécifiques de sensibilisation : réunion avec la profession du BTP sur les demandes de renseignement (DR) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) dans le cadre de l'Observatoire régional, participation aux assises de la sécurité GrDF en octobre 2011, intervention au SPPPY grenoblois, formation des fonctionnaires territoriaux au CNFPT, etc. ■

Développer la connaissance des risques et assurer l'information du public



Concierner sur les risques technologiques

La plupart des 36 comités locaux d'information et de concertation (CLIC) de Rhône-Alpes se sont réunis au moins une fois en 2011. En matière d'information et de concertation sur les questions d'environnement industriel, Rhône-Alpes dispose également de 2 SPPPI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels) – SPIRAL pour l'agglomération lyonnaise et SPPPY pour la région grenobloise – ayant pour mission de mettre en œuvre collégialement des actions de prévention des pollutions et des risques, d'assurer le secrétariat des CLIC du Rhône, de l'Ain (SPIRAL) et de l'Isère (SPPPY officialisé par arrêté préfectoral du 29 juillet 2011) et de coordonner l'ensemble des CLIC.

Pour en savoir plus :
www.clic-rhonealpes.com
ou www.pprr-rhonealpes.com.

Les commissions « risques majeurs » de chacun des 2 SPPPI ont mis en

place en 2011 un groupe de travail sur l'accompagnement des populations dans la mise en œuvre des mesures prescrites dans le cadre des PPRT. Elles ont également engagé une réflexion sur l'alerte et les consignes de comportement en cas d'accident technologique majeur. Elles ont édité un kit pour aider les acteurs du risque à organiser des réunions publiques. Ces deux instances publient la lettre semestrielle « Regards sur le Risque » qui, en 2011, a abordé les thèmes de réduction du risque à la source et de perception de ces risques par les riverains des entreprises Seveso.

Informier sur les risques naturels

La DREAL s'est mobilisée en participant au pilotage du projet stratégique ALCOTRA Risknat (programme INTERREG) entre la France, l'Italie et la Suisse, approuvé en avril 2009 pour trois ans : implication technique sur le domaine « séisme », et pilotage avec les partenaires de la mise en œuvre de la plate-forme transfrontalière de coopération sur les risques naturels.

La DREAL a également suivi et financé au côté du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Isère des actions conduites par l'IRMA (institut des risques majeurs), avec notamment en 2011 :

- la consolidation de la photothèque de l'IRMA sur les risques majeurs,
- le développement de sa vidéothèque vers une WebTV sur les risques majeurs en Rhône-Alpes,
- l'expérimentation de DICRIM multi-média interactif (ville de Saint-Etienne),
- la réalisation de 21 sessions de formation et d'information des élus et services des collectivités.

L'année 2011 a par ailleurs été marquée par l'importante mobilisation des directions départementales interministérielles pour mettre en œuvre l'information préventive et l'information acquéreurs/locataires suite aux décrets du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité, concernant la totalité des communes de Rhône-Alpes. ■

Améliorer la connaissance sur les débits des cours d'eau



Mesure de débit par la méthode doppler.

La DREAL assure la mission d'hydrométrie pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes. En 2011, en sus des missions traditionnelles de développement et de maintenance d'un réseau d'environ 160 stations de mesure (dont trois nouvelles stations et une vingtaine

d'autres modernisées conformément au Plan d'Organisation de l'Hydrométrie de 2007), l'accent a été mis sur la sécurité des techniciens d'hydrométrie (formations habilitantes et de sensibilisation aux risques). Par ailleurs, des investissements importants ont été réalisés pour donner à chaque implantation géographique les moyens de jaugeage à ses cours d'eau et à la gamme de débits observés sur ceux-ci afin d'optimiser les astreintes de jaugeage et rationaliser les déplacements sur le territoire.

L'année 2011 a été marquée par le déménagement du service de prévision des crues Rhône-amont Saône dans les nouveaux locaux de la DREAL, nécessitant une importante mobilisation de chacun pour assurer la traçabilité des documents transférés, la continuité de service, et un fonctionnement sécurisé du dispositif.

L'année plutôt calme sur le plan des crues (36 jours en vigilance jaune et seulement 1 jour en vigilance jaune/orange), a permis au service d'améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau qu'il surveille, au travers d'études statistiques nombreuses, mais aussi en partenariat avec les acteurs locaux (EPTB Saône Doubs, Saint-Etienne Métropole, Compagnie Nationale du Rhône, ...).

A noter enfin la prise en charge technique en septembre 2011 par le SPC de son 20^{ème} tronçon, le Gier de Saint-Chaumont au Rhône. ■



● ● ● **Le nouveau schéma directeur de prévision des crues**



Crue de la Saône - décembre 2011.

En application de la circulaire du 4 novembre 2010 relative à l'évolution de l'organisation pour la prévision des crues et l'hydrométrie, le préfet coordonnateur de bassin a approuvé le 20 décembre 2011 le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhône-Méditerranée (SDPC). Ce document définit l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues du bassin.

Il assure la cohérence des dispositifs de l'Etat et de ses établissements publics avec ceux mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements, sous leur responsabilité et pour leurs besoins propres, afin de surveiller les crues de certains cours d'eau ou zones estuariennes. Les supports de communication y afférents sont disponibles sur le site Internet de la DREAL.

Préparer la gestion de crise



La préparation de la gestion de crise et l'appui aux préfets font partie des missions de la DREAL.

Suite à la création des DDI, la réalisation du « Qui fait quoi » a permis en 2011 d'identifier l'implication des DDT dans la gestion de crise, le socle de leurs missions étant défini par 4 circulaires publiées en 2011, relatives à :

- la mobilisation des ressources transports et BTP en crise ;
- les échanges d'information à la fois en interministériel et entre les différents niveaux territoriaux ;
- la gestion des inondations ;
- la gestion des crises routières.

Le SIG de crise constitue l'outil privilégié de préparation et de gestion des crises. En intégrant le partage des données avec les DDT, sa conception permet d'assurer la cohérence des données ministérielles et des outils dont disposent le centre opérationnel de zone (COZ) et les centres opérationnels départementaux (COD), conformément aux missions du DREAL de « délégué de zone ».

En 2011, la DREAL a participé aux exercices nationaux tels que coupure générale d'électricité, séisme dans le sillon alpin, inondation majeure du Rhône, mais également aux études d'évacuation d'une partie de l'agglomération lyonnaise suite à l'exercice d'effacement du barrage de Vouglans.

Par ailleurs, l'accident de la centrale de Fukushima a accéléré les travaux du groupe nucléaire Rhône-Alpes, et a mobilisé la DREAL sur les questions de bouclage de zone d'évacuation de population et de protection contre les menaces intentionnelles.

En préparation de l'hiver 2011-2012, la DREAL a conduit à l'automne l'exercice de mise en œuvre du « Plan Intempéries » routier Rhône-Alpes Auvergne afin de tester l'organisation du PC zonal de circulation (arrêté du 2 décembre 2011) dans le cadre du dispositif général APAISE (aide à la prévention des aléas et des intempéries en zone Sud-Est). ■

Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques



Réduire les pollutions industrielles

• Mise en conformité avec la directive IPPC prévoyant la mise en place des meilleures techniques disponibles (MTD)

La directive européenne dite « IPPC » (directive 1996/61/CE) vise à minimiser la pollution émanant des grandes installations industrielles et agricoles. Elle se base entre autres sur la mise en place des meilleures techniques disponibles. En Rhône-Alpes, sur les 324 établissements IPPC, 322 étaient sortis du contentieux européen fin 2011.

Parmi les nombreuses améliorations apportées encore en 2011 en application de la directive IPPC, on peut citer quelques réalisations exemplaires de réduction des rejets de substances polluantes dans l'environnement :

- **OSIRIS Roussillon** (38) dans l'air :
 - NOx : prévision baisse de 50 t/an ;
 - SO2 : prévision baisse de 500 t/an.
- **ARKEMA Balan** (01) dans l'air :
 - Chlorure de vinyle monomère: réduction de 40% d'ici 2014 ; passage de 17 t en 2009 à 15 t en 2011 puis 10 t en 2014.
- **BLUESTAR St Fons** (69) dans l'eau :
 - DCO : réduction de 28% puis de 40% des flux autorisés d'ici 2014 puis 2016 (passage de 600 t/an à 360 t/an) ;
 - MES : réduction de 35% puis de 65% des flux autorisés d'ici 2014 puis 2016 (passage de 140 t/an à 60 t/an) ;
 Il convient de comparer ces réductions

aux flux de l'ensemble des émetteurs devant déclarer leurs rejets dans la région Rhône-Alpes, soit 14 000 t de SO2, 11 000 t de NOx, 1 500 t de poussières et 9 500 t de COV. ■

On notera que les flux de SO2, NOx, poussières ont diminué entre **30% et 40%** depuis 2004 (65% de réduction des COV depuis 2000).

Promouvoir une approche plus cohérente entre ICPE et police de l'eau

• Recherche, réduction des substances dangereuses dans l'environnement

La directive cadre sur l'eau, déclinée dans les SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne, a pour ambition le « bon état » des masses d'eau en 2015. Cet objectif passe notamment par la réduction de 50% puis la suppression des émissions des substances prioritaires dangereuses, la réduction des émissions des autres substances prioritaires de 30% et la réduction des autres substances de 10% avec une base de référence 2004.

• Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Fin 2011, 619 arrêtés ont été pris. La campagne, qui concerne environ 800 établissements en Rhône-Alpes, sera terminée en 2012. Des études technico-économiques ont été prescrites simultanément à l'amélioration de connaissance des rejets. Ainsi, environ 250 études doivent déjà être transmises

à l'inspection en 2012 pour analyse. Celles-ci permettront de définir les actions à mettre en œuvre pour supprimer ou limiter les substances les plus polluantes.

• Campagne substances dangereuses pour les stations d'épurations urbaines

La mise en œuvre de la circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de ces micro-polluants dans les rejets des stations d'épuration prescrit d'abord une surveillance initiale puis une surveillance pérenne. Au total 141 stations sont concernées dans la région, 69 ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

• Mise en conformité des stations d'épuration à la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)

Une démarche importante de mise aux normes des stations d'épuration est conduite. A fin 2011, en fonction des résultats d'analyses réalisées dans l'année notamment, 30 stations de plus de 20 000 équivalent habitant (EH) sont non conformes dont 6 sont jugées prioritaires au titre du plan d'actions national 2012-2018. ■

Lutter contre la pollution diffuse

• Actions sur les captages prioritaires

Cette action, inscrite dans la loi Grenelle I, vise à restaurer et protéger les aires d'alimentation des captages (AAC) d'eau potable, à caractère stratégique, affectées par des pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides).

Au niveau régional, 57 captages sont prioritaires, dont la moitié (31) classée au titre du Grenelle. Une caractérisation de ces AAC et des pressions qui s'y exercent, permettra d'identifier les futures zones d'actions prioritaires. Dans ces zones, des actions jugées les plus pertinentes et efficaces, seront engagées localement pour protéger et préserver les captages des pollutions diffuses. Les aspects techniques

● ● ●



Arkema à Jarrie (Isère).

(études préalables) et la concertation locale avec les acteurs de l'eau (notamment les agriculteurs et les élus) sont privilégiés pour apporter des solutions adaptées, réalistes et économiquement soutenables, pour la restauration de la qualité de l'eau de ces captages. Pour les captages Grenelle, presque toutes les aires d'alimentation ont été caractérisées en 2011. ■

Réduction des substances dangereuses

• Déclarations des installations et suivi des rejets

30% environ des entreprises doivent réaliser leurs déclarations annuelles au registre des émissions de polluants (GEREP) suivant les seuils de déclarations définis à l'arrêté ministériel du 31/01/2008. En 2011, 1 031 entreprises sont soumises à déclaration en Rhône-Alpes. Ces déclarations, contrôlées et validées par l'inspection, sont à la disposition de la Commission européenne.

Les contraintes réglementaires des sites ICPE en terme d'auto-surveillance des rejets aqueux sont retranscrites dans la base de données GIDAF afin de permettre la saisie directe et en continue par les industriels concernés de leurs résultats de mesures. 760 sites ont déjà été intégrés dans la base de données GIDAF ; 405 autres sites ont été contactés par l'inspection pour déclaration via l'application. L'opération va se poursuivre en 2012.

• Actions sur les déchets

- Mise en conformité des arrêtés préfectoraux d'autorisation dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature « déchets »

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions nationales, les priorités 2011 ont

porté sur la mise en conformité des arrêtés des installations d'incinération et de stockage de déchets dangereux et non dangereux. Cette mise à jour a également permis d'actualiser les prescriptions applicables aux unités d'incinération introduites par l'arrêté ministériel du 3 août 2010.

- Plan d'élimination des PCB

La résorption des PCB fait partie des actions nationales prioritaires et pluriannuelles pour l'inspection des installations classées. L'investissement important de l'inspection a permis de diminuer de manière significative le nombre de détenteurs non conformes : 48 fin 2011 dans la région contre 220 début 2011. L'inspection des installations classées a fait preuve de la plus grande fermeté vis-à-vis des manquements à la réglementation en proposant 48 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, et 3 arrêtés de consignation de sommes.

- Mâchefers d'incinération de déchets non dangereux

L'inspection des installations classées est intervenue en novembre 2011 sur la plate-forme de maturation de mâchefers d'incinération de déchets non dangereux dans l'Isère pour constater des manquements graves aux conditions d'exploitation du site (quantité présente 2 fois supérieure à la quantité autorisée plus 7 infractions aux prescriptions dont un défaut d'étanchéité des aires de stockage). La publication en novembre 2011 de nouvelles règles de réutilisation des mâchefers en techniques routières pour 2012 a conduit la DREAL à mobiliser les acteurs concernés pour permettre l'écoulement des 270 000 tonnes de mâchefers produits annuellement par les unités d'incinération de la région.

• Plan régional santé environnement 2 (PRSE2)

Dans le prolongement du Plan National Santé Environnement 2 (PNSE2) adopté en juin 2009, le PRSE2 Rhône-Alpes a été approuvé par le préfet de région le 18 octobre 2011.

Ce plan répond aux enjeux locaux et vise à protéger la santé des Rhônalpins en réduisant leurs expositions environnementales : amélioration de la qualité de l'air intérieur, études des zones de surexpositions ou points noirs environnementaux, lutte contre le bruit, poursuite de l'action de réduction des substances toxiques émises par les industriels, protection des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable, réduction des émissions de substances dangereuses dans l'eau ...

Une plaquette synthétique sera réalisée et le site internet spécifique (<http://www.prse2-rhonealpes.fr>) sera prochainement reconstruit pour communiquer sur le plan et sa mise en œuvre.

Les actions suivantes s'inscrivent dans le PRSE2 :
Réduction des substances dangereuses cancérigènes mutagènes reprotoxiques.

La réduction de 30 % des émissions dans l'air et dans l'eau (du benzène, des HAP, de l'arsenic, du mercure, des dioxines/furanes et PCB et de 7 solvants chlorés) d'ici 2013 est l'une des actions phares du PRSE2.

Concernant le volet air de la réduction des rejets, 57 établissements ont été identifiés par l'inspection en région Rhône-Alpes comme devant relever du plan de réduction et de suivi de cette action.

- Études de zone : se mobiliser sur les points noirs environnementaux

L'état de l'environnement n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Dans certains secteurs géographiques (zones industrielles, axes routiers), l'état des milieux peut être dégradé par rapport à une situation de référence. Ces zones conduisant à des différences d'expositions de la population sont qualifiées de zones de multi-expositions ou points noirs environnementaux. Ces études permettent d'identifier les enjeux sur une zone complexe en concertation avec les différents acteurs et constituent un instrument d'appui à la gestion.

3 études de zone ont été retenues dans le cadre du PRSE 2. Celle du Pays roussillonnais (38) a déjà été engagée. Une 2^{ème} devrait être initiée dans le secteur sud de Grenoble et une 3^{ème} étude sera ensuite effectuée dans le secteur « Sud de Lyon ».

Par ailleurs, face aux constats de pollutions environnementales suite à des accidents industriels, il a été décidé d'évaluer le bruit de fond régional en dioxines, furanes, métaux lourds et HAP. Suite à l'incendie de St Cyprien dans la Loire, le bruit de fond a déjà été caractérisé pour le département de la Loire. Cette action se poursuivra sur les départements de l'Isère, du Rhône et une partie de la Savoie.

• Contrôle des produits chimiques

Aux côtés et en coordination avec d'autres services de l'État, la DREAL Rhône-Alpes intensifie ses actions de contrôle des produits chimiques.

L'année 2011 est la troisième année de la mise en place des contrôles sur REACH par l'inspection des installations classées. Les axes de contrôles ont porté d'une part sur le respect de l'obligation d'enregistrement ou de pré-enregistrement des substances chimiques par les fabricants/importateurs et d'autre part sur le respect des obligations de transmission des informations sur la sécurité liées à la manipulation des substances et des mélanges.

Tout en poursuivant des inspections sur les biocides et les fluides frigorigènes fluorés, la DREAL Rhône-Alpes a diligencé en 2011, 31 inspections relatives au règlement REACH. Par ailleurs, deux

inspections pilotes basées sur des prélèvements ont été effectuées auprès de distributeurs de pneumatiques et de peintures visant à vérifier le respect des restrictions fixées pour certaines substances dans le règlement REACH. ■

Traiter les sites et sols pollués

• Mise à jour de BASIAS

- Lancement de l'action croisement BASIAS / établissements sensibles prévus pour 2013

La mise à jour actuelle de BASIAS par le BRGM conduit à une réévaluation à la hausse du nombre des anciens sites industriels. Le croisement de cette base, qui comportera entre 50 000 à 100 000 sites, se fera avec les sites sensibles (comme les écoles) et des études particulières seront menées de manière préventive sur chacun des sites identifiés d'ici 2015.

• Interventions sur sites à responsables défaillants

En 2011, la DREAL Rhône-Alpes a proposé aux préfets de faire intervenir l'ADEME sur 12 sites à responsable défaillant.

• Quelques dossiers particuliers

↘ Site FERRAPIE TRANSPORT AF FRETEMET à La Ricamarie (42) : une pollution (gazoil et huile de vidange) a engendré la contamination du sous-sol d'une maison occupée voisine du site. L'Agence Régionale de Santé a considéré que l'insalubrité générale de l'habitation constituait un danger pour la santé et la sécurité de ses occupants. Elle a proposé de déclarer cet immeuble insalubre irrémédiable et d'interdire l'usage définitivement à l'habitation et à l'utilisation. Le ministère a donné son accord en décembre 2011 pour réaliser la démolition de la maison après indemnisation de la famille à hauteur de la valeur du bien.

↘ Site de BEAUCOURT à Chassieu (69) : intervention en urgence impérieuse. Par requête engagée auprès du tribunal administratif de Lyon en janvier 2011, la propriétaire du terrain sur lequel avait été exercée illégalement une activité de lavages de citernes, a sollicité la mise en œuvre par l'état de la procédure

d'exécution de travaux d'office pour dépolluer le site. Le tribunal administratif de Lyon a fixé à l'État l'échéance du 31 août 2011 pour réaliser les travaux de dépollution. Passé ce délai, une astreinte de 500 € par jour de retard devait être mise en place. Les travaux ont été réalisés entre le 25 mai et le 2 août 2011.

• Etude dans le secteur de la Butte Sainte Blandine à Vienne

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne concernant les déchets de l'industrie extractive du 15 mars 2006, qui prévoit la réalisation d'un inventaire des anciens sites de stockage de déchets miniers susceptibles de présenter des risques pour l'environnement d'ici le 1^{er} mai 2012, la DREAL a lancé en 2011 une étude approfondie du contexte de pollution de la butte Sainte-Blandine à Vienne (Isère) où un diagnostic de sol réalisé dans le cadre de la cessation d'activité de la société FIMALAC a montré des impacts historiques au niveau des sols en plomb notamment. L'étude diligentée est dissociée de la procédure en cours de cessation d'activité de la société FIMALAC. ■



Bassin de station d'épuration urbaine.

Porter une vision dynamique

articulée avec celle des territoires voisins, à l'échelle de territoires

Aménagement durable des territoires



© Ville de Grenoble.

Vue panoramique sur l'agglomération grenobloise.

Dans le domaine de la mise en œuvre du plan Ville Durable, l'année 2011 a été particulièrement riche.

Concernant l'appel à projets Ecocité, la ville et l'agglomération de Grenoble, lauréates en 2009, ont ainsi eu l'opportunité de présenter un dossier pour bénéficier de financements du programme d'investissement d'avenir Ville de Demain (VDD) dont l'opérateur est la Caisse des dépôts et consignations. En 2011, la DREAL, en lien avec la DDT de l'Isère, a préparé l'avis du préfet de région sur le dossier de candidature, en prévision de la tenue du comité national Ecocité qui a sélectionné les premières actions du projet immédiatement finançables par le fonds, (à hauteur de 1,7M€ pour de l'ingénierie essentiellement). La convention a été préparée lors du second semestre 2011.

En septembre 2011, 6 nouvelles agglomérations au plan national ont été invitées à rejoindre le dispositif Ecocité et ainsi bénéficier des financements VDD. Le Grand Lyon a été retenu et a engagé l'élaboration de son dossier en lien avec la DREAL et la préfecture du Rhône.

Par ailleurs, la DREAL a engagé une étude à caractère exploratoire sur la Nature en Ville en Rhône-Alpes, un des autres volets du plan Ville Durable, afin d'une part d'identifier des actions et porteurs de projets intéressants dans

ce domaine en Rhône-Alpes et d'autre part d'imaginer le dispositif dans lequel il sera pertinent de porter cette problématique auprès des acteurs régionaux.

Concernant le volet transport en commun en site propre, l'état d'avancement des 18 projets retenus en 2009 et 2011 en Rhône Alpes fait apparaître un taux global d'engagement des subventions apportées par l'AFITF de 71%.

Enfin, s'agissant des **écoquartiers**, l'animation s'est articulée en 2011 autour de deux thèmes majeurs.

- d'une part, l'appel à projets 2011 a vu 40 dossiers déposés en Rhône-Alpes (393 au niveau national) avec un résultat remarquable de 11 nominations au palmarès pour 8 dossiers et 2 dossiers primés dans la catégorie renouvellement urbain : St Etienne Manufacture-Plaine Achille (friche industrielle) et Lyon-la Duchère (rénovation de quartier). La DREAL a participé à l'expertise nationale des candidatures et a coordonné l'expertise locale des dossiers en lien avec les DDT.
- d'autre part, 6 ateliers régionaux ont été organisés à destination des élus et des professionnels de l'aménagement sur des thématiques fondamentales pour la réalisation d'écoquartiers tel que le foncier, la planification urbaine et les ambitions nécessaires à cette démarche.

Concernant la problématique centrale de **la gestion économe du foncier**, l'EPORA, en tant qu'établissement public

foncier de l'Etat, est un acteur opérationnel important de l'aménagement durable des territoires, au service de collectivités porteuses de projets cohérents avec les enjeux du Grenelle. En 2011, la DREAL a poursuivi son suivi des activités de l'EPORA en lien avec le SGAR, en participant aux conseils d'administration. Conformément à son programme pluriannuel d'intervention, l'année 2011 est marquée par l'accélération du déploiement opérationnel de l'EPORA au-delà des départements de la Loire et du Rhône, en Isère, Ardèche et Drôme. La DREAL a accompagné cette dynamique auprès des DDT, qui ont, sur ce territoire élargi, pris en charge de nouvelles missions relatives au suivi de proximité des opérations et à la gestion des crédits du CPER 2007-2013 destinés à l'EPORA.

Des revues de projets trimestrielles régionales ont été mises en place. Elles ont notamment vocation à définir la programmation régionale, à répartir l'enveloppe de subventions entre les départements, et à harmoniser les pratiques de suivi au niveau régional. ■

Appel à projets
ECO-QUARTIER

2 dossiers Rhône-Alpes primés dans la catégorie renouvellement urbain.

de l'aménagement régional

pertinents privilégiant ceux qui présentent les enjeux les plus importants

Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Les premiers mois de 2011 ont essentiellement permis de développer les réflexions bilatérales préalables entre la DREAL et le Conseil régional. Elles ont porté sur la définition de la méthodologie et des grands enjeux du SRCE, ponctuées le 19 mai par un séminaire « trame verte et bleue » préfigurant le comité régional.

L'élaboration du SRCE est entrée dans une nouvelle dynamique à partir de l'été. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée : le groupement des trois agences d'urbanisme de la région (Urba3). La feuille de route « État-Région » a été finalisée, ainsi que le calendrier prévisionnel. La gouvernance s'est développée au travers du partage des enjeux par le biais de groupes de travail thématiques et de la consultation des principaux partenaires. Ceci a permis de produire une synthèse des enjeux en décembre 2011. Le dernier trimestre fut également le temps de préparation du futur travail des groupes « experts » dont l'objectif est la détermination de la trame régionale, ainsi

de celui du Comité Régional « Trames Verte et Bleue » (CRTVB), dont une des missions est de suivre l'élaboration du SRCE dans une formation de type gouvernance à cinq.

Par ailleurs, la DREAL a pris part aux réflexions nationales relatives à la TVB (urbanisme, sémiologie graphique, projet de décrets et d'orientations nationales, etc.), et aux appels à projets « TVB » de la stratégie nationale pour la biodiversité. ■

Appel à projets
RÉTABLISSEMENT DES CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES SUR DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT EXISTANTES
5 projets Rhône-Alpes
retenus sur 7 présentés.

La procédure unités touristiques nouvelles

La DREAL est sollicitée pour avis sur les demandes d'autorisation d'unités touristiques nouvelles (UTN) dans le cadre de l'instruction par les préfets pour deux niveaux d'autorisation (départementale et de massif) en fonction de l'importance des projets. Les projets peuvent porter sur des programmes immobiliers, sur des aménagements de domaines skiables mais également sur des projets particuliers (refuges, campings, terrains d'engins motorisés, golfs). L'instruction UTN, intégrée

dans les SCOT le cas échéant, a pour but de préserver la sensibilité patrimoniale des territoires de montagne (espaces, paysages, espèces, ressources...) qui s'exprime dans des conditions naturelles particulières (température, précipitations, pente, altitude...).

En 2011, les dossiers d'UTN ont concerné 3 SCOT, 100 000 m² de surface immobilière, 12 refuges et une remontée mécanique. ■

Politique des sites & des paysages

Dans le cadre de la politique du paysage, la DREAL a mené un travail important sur le schéma régional éolien. L'observatoire régional des paysages a été complété (Savoie).

Pour les classements à venir, le travail préparatoire à l'actualisation de la liste régionale a été réalisé, avec les services de l'État en département et les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture). Le projet de classement du Vallon du Clou en Savoie a été présenté à la commission supérieure des sites paysages et perspectives, comme l'extension de la protection du site du Pont d'Arc en Ardèche (grotte Chauvet).

Deux sites classés ont été pourvus de dispositifs de gestion : le Claps (Drôme) et Nantua (Ain). ■



Site classé de Nantua (Ain).

Développer une politique de

La production de logements locatifs sociaux



Eco-quartier de la ZAC de Bonne à Grenoble.

En 2011, le rythme de production de logements locatifs sociaux s'est maintenu à un niveau élevé, avec plus de 14 000 logements financés. Conformément aux orientations nationales, cette production est située à 52% en zones tendues, où la demande sociale et la tension sur le marché restent fortes.

Il convient tout particulièrement de souligner l'effort réalisé par les acteurs locaux en faveur des produits les plus sociaux, notamment les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) dont la production a régulièrement progressé au cours des cinq dernières années, pour dépasser 32% de l'offre nouvelle de logements familiaux en 2011.

En matière d'**accession sociale à la propriété**, la production du prêt social location-accession (PSLA) connaît un net accroissement avec plus de **960 logements agréés, soit 13,5% de la production nationale**.

Conformément au décret du 9 décembre 2009, 75 conventions d'utilité sociale (CUS) ont été signées, courant 2011, avec les organismes HLM ayant leur siège social en Rhône-Alpes. L'État a été tout particulièrement vigilant aux engagements pris, sur les six prochaines années, en matière de production de l'offre nouvelle de logements sociaux en zones tendues, de réhabilitation thermique du parc économe et de politiques de gestion sociale.

En parallèle, depuis avril 2011, un fichier unique de la demande est en cours d'installation, dans chaque département. ■

Amélioration du parc privé (ANAH)

L'activité 2011 a été marquée par la réorientation des priorités de l'Agence nationale de l'Habitat sur la lutte contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique, le maintien à domicile et le traitement des copropriétés. Les aides allouées ont permis d'assurer une intervention sur plus de 4 950 logements, dont 785 dans le cadre des aides aux copropriétés en difficultés.

L'année 2011 a également été marquée par la mise en œuvre du programme Habiter Mieux, avec notamment la signature, dans chaque département, d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, mobilisant un fort partenariat local.

Le plan de cohésion sociale

Après le fort rattrapage opéré par le plan de cohésion sociale et le plan de relance, les orientations nationales pour 2011 ont maintenu des objectifs de production de logements sociaux ambitieux en raison des besoins persistants sur les zones fortement tendues et les grandes agglomérations de Rhône-Alpes.

Mise en place et consolidation de réseaux construction

L'année 2011 a permis de consolider des réseaux internes aux services de l'État, en particulier le réseau construction au sens large : réglementations, contrôles, rénovation énergétique, accessibilité, risques sismiques, filières, etc.

Un réseau plus spécifique aux contrôles de la réglementation de la construction a été pérennisé : programmation des campagnes annuelles, contrôles en régie dans les DDT, contrôle des nouvelles réglementations comme la réglementation thermique 2012.

L'activation d'un nouveau réseau spécifique « santé-bâtiment » sur la qualité de l'air intérieur a été décidée dans le cadre du PRSE2.

Par ailleurs, l'animation du réseau des référents « Ecoquartier » s'est renforcée, afin d'améliorer la capacité des DDT à inciter et conseiller les collectivités sur cette thématique.

L'habitat et de la ressource foncière

Observatoire régional de l'habitat et du logement



Colloque de l'ORHL à Lyon.

En 2011, l'Observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL) a recentré ses actions autour de l'animation de deux ateliers : « Copropriétés fragiles » et « Habitat et développement durable ». La problématique de la rénovation énergétique a structuré les réunions de l'atelier sur les copropriétés avec, en point d'orgue en avril 2011, l'organisation d'un colloque réunissant plus de 150 personnes sur le thème des « Copropriétés à l'heure du Grenelle » (outils règlementaires et financiers mobilisables, présentation du « chantier copropriété » du Plan Bâtiment Grenelle, présentation de cas concrets).

Les réunions de l'atelier « habitat et développement durable » ont permis d'aborder la question de la filière bois comme composante de l'habitat durable et celle de la prise en compte du développement durable dans les projets de rénovation urbaine.

2011 a également été l'année de la parution d'un « guide méthodologique pour l'élaboration de Plans locaux de l'habitat (PLH) territorialisés » à l'attention des petits intercommunalités. Ce document est le fruit d'un travail collectif de la DREAL et de plusieurs partenaires de l'ORHL. ■

L'ensemble des travaux, ainsi que le guide PLH, est téléchargeable sur le site internet de l'ORHL

www.orhl.org

Laboratoire de rénovation thermique de lotissements sociaux

En 2011, la DREAL a poursuivi son expérimentation sur deux lotissements sociaux en Isère et en Savoie. L'équipe d'architectes et thermiciens retenue par la DREAL pour porter assistance à la maîtrise d'ouvrage a bouclé le cahier des charges de la rénovation : définition de bouquets de travaux afin d'atteindre des niveaux « Bâtiments basse consommation » ou passif. Un travail sur l'instrumentation a été initié ainsi qu'une collaboration avec l'Agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) afin de trouver des matériaux innovants à mettre en œuvre. Enfin le marché qui permettra de recruter les équipes de maîtrises d'œuvre pour suivre les travaux a été publié fin 2011.

Application du code de la construction

Outre le déroulement habituel de la campagne de contrôles qui comportait, en 2011, une quarantaine de contrôles (Parasismique, nouveauté 2011), des réflexions sont en cours avec certaines DDT pour intégrer les nouvelles procédures d'attestations dans le processus global de contrôles.

L'élaboration d'une stratégie régionale « Qualité de la Construction »

En 2011, la DREAL a élaboré avec les DDT une stratégie qui porte sur 8 thématiques : accessibilité, performances énergétiques et gestion immobilière de l'État (priorité 1), santé, risques sismiques (priorité 2), recyclages, énergie grise, matériaux biosourcés (priorité 3). Les actions seront déclinées sur trois ans et une gouvernance de la sphère Construction accompagnera sa mise en œuvre.

Développer une politique des à même de répondre aux besoins de la population en

Les infrastructures de transport Priorité au ferroviaire

Le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) qui traduit concrètement les orientations du Grenelle de l'environnement, a été transmis par le Gouvernement au Conseil économique social et environnemental en novembre 2011.

Ce document affirme clairement la volonté de l'État de développer les modes de déplacement et de transport alternatifs à la route pour laquelle les investissements sont limités à 9,5% du total des investissements inscrits au SNIT.

Au niveau régional, le Préfet de Région a souhaité conduire un important travail de fond sur la question des infrastructures et des transports et il a pris l'initiative de lancer l'élaboration d'un **document de cohérence des déplacements en Rhône-Alpes**.

Ce document est destiné à dégager une vision commune des grandes infrastructures à moyen terme et à donner de la visibilité à long terme à l'État aussi bien qu'aux collectivités territoriales sur les infrastructures de transport dont la réalisation est jugée souhaitable dans la région Rhône-Alpes. Ni document de programmation, ni engagement financier d'aucune sorte, il se veut être un document de référence partagé autour des grandes options d'infrastructures essentielles pour le devenir du territoire rhônalpin.

La version 0 du document de cohérence des déplacements fait l'objet d'une phase de consultation depuis la mi-novembre 2011 en vue de sa finalisation en 2012. ■

Les suites du débat public sur la vallée du Rhône (VRAM)



Suite au débat public Vallée du Rhône Arc Languedocien (VRAL), les ministres de l'Équipement et de l'Écologie ont signé le 4 décembre 2006 une décision qui liste les actions à mettre en place :

- ↳ développement des modes ferroviaire, fluvial et maritime ;
- ↳ amélioration de la coordination des autorités organisatrices de transports (AOT) ;
- ↳ prise en compte de la mobilité durable dans les SCOT ;
- ↳ réalisation d'aménagements du réseau routier ;
- ↳ réflexion sur la desserte de certains territoires (Ardèche, Gard, Lozère, Haute Loire) ;

- ↳ mesures d'exploitation des autoroutes A7 – A8 – A9, pour lesquelles une décision ministérielle spécifique a été adressée à ASF en 2008 et a conduit à la création d'un comité spécifique de suivi A7 ;
- ↳ fixation d'un rendez-vous pour un bilan à 5 ans des mesures et actions prévues dans la décision ;
- ↳ **création d'un observatoire partenarial de la mobilité dans la vallée du Rhône et l'arc méditerranéen (VRAM)** (soit un périmètre élargi par rapport à celui du débat de 2006).

La DREAL a pour mission de piloter l'élaboration de cet observatoire et de réaliser le bilan à cinq ans de suivi des actions en lien avec les DREAL PACA et Languedoc Roussillon.

Un comité de préfiguration, à caractère technique, rassemble sous le pilotage de la DREAL Rhône-Alpes, les DREAL PACA et LR, des représentants des territoires et administrations des régions concernées, les administrations centrales du ministère (DGITM et CGDD/service statistiques, les opérateurs (RFF, SNCF, VNF, ASF) et les usagers (OITC du Sud Est). Philippe Marzolf, vice-président de la commission nationale du débat public (CNDP), président de la CPDP du débat de 2006 est également invité pour jouer le rôle de garant sur les suites du débat.

La décision ministérielle définit les

quatre grands objectifs de l'observatoire de la mobilité VRAM :

- ↳ produire des statistiques de déplacements voyageurs et marchandises dans l'aire d'étude, tous modes de transports ;
- ↳ analyser les déterminants qualitatifs de la mobilité et de son évolution ;
- ↳ examiner les effets des mesures mises en œuvre pour favoriser les modes alternatifs à la route et pour améliorer l'exploitation des autoroutes A7, A8 et A9 ;
- ↳ suivre l'évolution de l'émission des gaz à effet de serre.

Le comité de préfiguration sous la maîtrise d'œuvre technique des CETE de Lyon et Méditerranée a créé l'observatoire VRAM, rassemblé les données, réalisé un point zéro de l'observatoire et dressé le bilan des différentes actions prescrites par la décision de 2006 ■

transports et des déplacements

réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques

Progression des aménagements ferroviaires



Gare de Lyon Part-Dieu : travaux d'un nouveau quai voyageur (voie K).

Le territoire rhônalpin est directement concerné par quatre grands projets ferroviaires qui ont tous connu des avancées significatives en 2011 :

- **Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) :**

sa partie nord, de Leyment (01) jusqu'à Saint-Pierre-de-Chandieu (69), a été soumise à enquête au printemps 2011 : la commission d'enquête a rendu un avis favorable, avec des réserves auxquelles RFF a répondu. Les études d'avant-projet sommaire de la partie sud progressent parallèlement, en vue d'une consultation à partir de l'été 2012.

Afin d'accompagner en Vallée du Rhône la croissance du trafic de fret ferroviaire qui sera rendue possible par le Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) et le Lyon-Turin, des comités de suivi ont été mis en place dans les cinq départements concernés. Le travail ainsi réalisé a d'ores et déjà permis d'engager 14,7 M€ d'opérations de renforcement de l'isolation acoustique des façades dont les conventions sont signées dans le cadre de l'accord entre l'ADEME et RFF.

- **La liaison Lyon-Turin**

L'année 2011 a été marquée par deux événements décisifs pour cet ambitieux projet destiné à constituer un maillon du corridor transeuropéen reliant Lisbonne

à Kiev : en juillet, le Président de la République a réaffirmé son soutien le plus ferme au projet Lyon-Turin et demandé que l'enquête publique de la partie française soit lancée rapidement. Cette enquête publique a été programmée du 16 janvier au 5 mai 2012.

Pour la partie internationale franco-italienne, un accord historique a été conclu le 20 décembre 2011 à Rome pour définir une première phase comprenant le tunnel de base de 57 km et les gares de Suse et de St Jean-de-Maurienne (73), pour un montant de 8,2 milliards d'euros. Cet accord porte sur les modalités de constitution de l'organisme chargé de lancer les travaux et la clé de financement de l'ouvrage entre la France et l'Italie (42,1% pour la France et 67,9% pour l'Italie).

- **La ligne voyageurs à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon (LGV POCL)**

Destinée à répondre aux besoins de mobilité des régions du grand Centre jusqu'à l'Auvergne, cette ligne viendra également constituer un deuxième itinéraire performant entre Paris, Lyon et le sud-est de la France. La commission nationale du débat public a organisé le débat public de ce projet du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

- **Le nœud ferroviaire lyonnais :**

Le nœud ferroviaire lyonnais est à la fois un élément majeur du réseau ferré national et une de ses zones les plus contraintes en voie de saturation. La mission de coordination des réflexions sur le nœud ferroviaire lyonnais mise en place en 2009 a remis ses conclusions en novembre 2011, après un travail partenarial considérable.

Un premier rapport dresse le constat de la nécessité d'actions pour assurer les besoins de circulations ferroviaires à l'horizon 2030, et présente différents scénarios de long terme. Un second rapport examine les besoins de la section comprise entre Saint-Fons et Grenay en matière de capacité ferroviaire, dans une vision globale d'aménagement des territoires riverains.

Ces rapports ouvrent désormais la voie à ce que des décisions puissent être prises entre les décideurs concernés, tant pour les indispensables travaux à conduire à court et moyen terme que pour le choix de la solution à long terme pour désaturer le nœud ferroviaire.

Une première réalisation initiée dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013, a vu le jour en décembre 2011, avec la mise en service d'un nouveau quai voyageur en gare de Lyon Part-Dieu (voie K).

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Projet État-Région, l'opération de **modernisation du sillon alpin sud** a également connu en 2011 des avancées importantes :

- Les travaux de la phase 1 (doublement des voies entre St Marcellin et Moirans en Isère) ont été inaugurés, permettant une mise en service des infrastructures le 8 mai 2011 ;
- Le plan de financement de la phase 2 (modernisation et électrification des voies entre Gières en Isère et Montmélian en Savoie et entre Valence et Moirans) a été définitivement conclu entre tous les partenaires, dans le cadre d'une convention globale de financement signée le 8 juillet 2011 ;
- Une première partie des travaux d'électrification et de modernisation des voies entre Gières et Montmélian a été réalisée durant l'été 2011. ■



Des projets marquants sur le volet routier



Entrée Est de Lyon après requalification.

L'A432 entre Les Echets (01) et La Boisse (01) au Nord-Est de l'agglomération lyonnaise a été mise en service par APRR le 10 février 2011. Cette nouvelle liaison permet de désengorger le trafic routier au niveau de l'échangeur du nœud des îles et contribue à fluidifier la circulation en direction des Alpes, reliant l'A46 Nord, l'A42 et la rocade Est de l'agglomération lyonnaise ;

- poursuite des travaux par ASF de

l'A89 entre Balbigny (42) et La Tour de Salvagny (69) en vue de sa mise en service fin 2012 ;

- poursuite par APRR des études de conception détaillée du barreau de raccordement entre l'A6 et l'A46 (A466) au nord de Lyon en vue d'un démarrage du chantier en 2013 et d'une mise en service en 2015 ;
- destiné à assurer le raccordement de l'A89 à l'autoroute A6 par des voiries

ayant des caractéristiques d'un aménagement autoroutier, le projet de liaison A89 – A6 a été soumis à concertation à l'été 2011 ;

- inauguration le 15 septembre de la requalification de l'entrée Est de l'agglomération lyonnaise comprenant la déconstruction emblématique de 1 km d'autoroute (autopont Mermoz et bretelles d'accès) sur l'axe A43 ;
- mise en service à l'été de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 205 entre Les Houches et La Vigie en Haute Savoie ;
- déclaration d'utilité publique le 24 novembre du contournement nord du Teil en Ardèche ;
- engagement à l'automne des travaux d'aménagement de la RN206 entre Chasseurs et Machilly qui s'inscrivent dans l'opération plus globale du désenclavement du Chablais en Haute-Savoie ;
- conduite fin 2011 de la concertation relative à l'aménagement de l'A480 à Grenoble. ■

Autoroute A 47

Expérimentation de l'interdiction de dépasser pour les poids lourds

L'expérimentation de l'interdiction de dépasser pour les poids lourds sur l'autoroute A 47 entre Givors et Saint Chamond a été instaurée par un arrêté interpréfectoral du 28 juillet 2010.

Cette expérimentation, conduite par la DIR Centre-Est, a duré un an à compter du 16 août 2010. Elle était applicable tous les jours de 6h00 à 10h00 et de 15h00 à 19h00. Elle concernait les ensembles de véhicules articulés de plus de 32 tonnes.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- améliorer la fluidité du trafic ;
- apaiser le comportement des usagers

et améliorer l'acceptabilité sociale du transport de marchandises par la route ;

- favoriser les conditions de diminution du risque d'accident.

La DREAL a été plus particulièrement chargée de la concertation avec les fédérations régionales de transporteurs.

Les constatations faites par la DIR Centre-Est n'ont pas fait apparaître d'évolution significative par rapport à la situation préexistante, que ce soit sur les conditions de circulation ou les conditions de confort de conduite. Les quelques améliorations relevées sur certains indicateurs relatifs à la sécurité et au confort sont minimes, même si le

ressenti de certains automobilistes est plus positif.

Parallèlement à cette expérimentation, le préfet de la région Rhône-Alpes a fait étudier un programme d'actions pour une amélioration de la liaison routière entre Lyon et Saint-Etienne, ainsi qu'un renforcement de l'offre ferroviaire.

Ce programme comprend des mesures d'aménagement de l'infrastructure, pour limiter les risques et l'impact des perturbations. Il est complété par des mesures de gestion du trafic, notamment une expérimentation de l'abaissement de la vitesse maximale. ■

Transports exceptionnels et dérogations aux interdictions de circuler

Depuis 2011, la DREAL prend progressivement en charge la délivrance des autorisations de transports exceptionnels et des dérogations à l'interdiction, pour les poids lourds, de circuler à certaines périodes. L'activité des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie est mutualisée au niveau régional, dans deux cellules basées respectivement à Grenoble et à Lyon. Cette activité a représenté, en 2011 :

- 3 703 autorisations de transports exceptionnels ;
- 8 026 avis pour des transports traversant la région ;
- 2 340 dérogations à l'interdiction de circuler le week-end et les jours fériés.

Régulation économique du transport routier

Les missions de régulation économique du transport routier se caractérisent en 2011 par :

- 8 921 véhicules contrôlés sur route ayant conduit à relever 4 871 infractions ;
- 478 opérations de contrôle en entreprise portant sur 170 033 journées de travail et ayant conduit à relever 3 765 infractions ;
- 2 492 licences de transport et 14 076 copies conformes délivrées ;
- 33 agréments d'organismes de formation dans les transports routiers ;
- 10 contrôles de centres de formation dans les transports routiers ;
- 5 réunions de la Commission Régionale des Sanctions Administratives (CRSA) ayant conduit à la radiation de 8 entreprises de transport et à l'immobilisation de véhicules de 5 entreprises.

En 2011, comme les années précédentes, les contrôles routiers ont mis l'accent sur les véhicules étrangers (45 % des véhicules contrôlés) et sur les véhicules de transport de marchandises dangereuses (12,3 % des véhicules contrôlés).



Le 24 mai 2011, 10 opérations de contrôle des transports routiers de marchandises ont simultanément été réalisées sur les voies rapides de la région Rhône-Alpes en présence de M. le Préfet délégué à la défense et la sécurité et des médias ; il s'agissait d'informer les usagers sur les principaux objectifs des contrôles de ce type menés quotidiennement avec les forces de l'ordre : contribuer à la sécurité routière, faire respecter les conditions de travail dans le secteur des transports, en contrôlant l'application de la réglementation sociale européenne, et assurer la régulation économique de la profession du transport routier, c'est-à-dire veiller à ce que les réglementations applicables soient respectées de tous, pour que les conditions de concurrence ne soient pas faussées.

Le communiqué de presse diffusé à l'issue de cette opération a largement été repris par les médias locaux et la presse spécialisée dans les transports routiers. ■

Contrôles techniques de véhicules

Les missions de contrôles techniques se caractérisent en 2011 par :

- 377 réceptions par type de véhicules (homologations de prototypes en vue de la construction en série) ;
- 4 938 réceptions à titre isolé de véhicules construits à l'unité ou transformés ;
- 159 visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules et 365 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds.

En 2011, la DREAL Rhône-Alpes, en lien avec la DRIEE Ile de France, a prononcé plusieurs réceptions à validité européenne concernant des véhicules lourds (camions et bus) disposant de motorisation hybride (diesel/électrique) à la demande des constructeurs Renault Trucks et Iveco France (Irisbus). Les véhicules concernés présentent un intérêt notable en matière de baisse des consommations de carburant, et par suite des émissions de polluants, et de réduction des émissions sonores (bruit). ■



Sécurité et éducation routières

Évolution des tués en France et en Rhône-Alpes de 2001 à 2011



En 2011, le nombre de tués a vu une baisse, en pourcentage, plus significative en Rhône-Alpes qu'en France : entre 2010 et 2011, diminution de 6,8 % en Rhône-Alpes contre 0,8 % en France.

Le pôle d'appui Sécurité Routière qui anime un réseau de chargés de mission a été rattaché à la DREAL le 1^{er} septembre 2011.

en matière de connaissance et de prospective très largement

- ● ● carrière, périmètres d'études des PPRT, habitat des zones Natura 2000, aléa sismicité, zones de développement de l'éolien, données sur les PCET.

La diffusion de l'**information statistique** détenue par la DREAL sur support web à destination des services, des partenaires et du public a poursuivi son développement en 2011. Six articles ou rubriques statistiques nouvelles ont été créés là encore sur les sites internet ou intranet de la DREAL. Dix-sept jeux de données statistiques ont fait l'objet d'une actualisation. La base de données du site partenarial de l'observatoire des transports a été actualisée. Par ailleurs la DREAL a contribué au pilotage de l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre ainsi que de l'observatoire de l'air, dont les produits de sortie sont des sites internet ouverts à tous. ■

La création des PISL

L'année 2011 a vu la création des pôles interrégionaux de production des statistiques du logement et de la construction (PISLC) situés à Lyon, Montpellier et Rennes.

Les pôles interrégionaux sont maître d'œuvre d'opérations statistiques sur le logement et la construction. A cet effet, ils procèdent à des enquêtes et à des exploitations de fichiers administratifs.

La zone de compétence du pôle de Lyon s'étend sur huit régions : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Île-de-France (partiellement), Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Le pôle gère trois sources statistiques :

- ↘ la base de données Sit@del2 ; devenu le cœur de la connaissance sur la construction grâce aux informations des permis de construire ;
- ↘ l'enquête, trimestrielle, sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) qui permet la connaissance des marchés immobiliers,
- ↘ le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS) qui répond aux besoins d'informations des acteurs de la politique publique du logement. ■

Une association régionale unique pour la surveillance de la qualité de l'air

Conformément aux exigences de la loi du 12 juillet 2010, les six associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air Air de l'Ain et des Pays de Savoie, COPARLY, AMPASEL, ATMO Drôme-Ardèche, ASCOPARG et SUP'AIR ont fusionné au sein d'une association unique dénommée AIR Rhône-Alpes.

Cette nouvelle structure qui a désormais en charge l'observation et le contrôle de la qualité de l'air a été agréée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012 par l'arrêté du 20 décembre 2011.

La DREAL participe à la gouvernance de cette association en disposant d'un siège au conseil d'administration et au bureau. ■

OREGES : une information cohérente sur l'énergie et les gaz à effet de serre



L'observatoire de l'énergie et des gaz à effets de serre Rhône-Alpes (OREGES) a développé sa capacité à produire et mettre à disposition des données consolidées et des bilans sur la production et la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau régional et infra-régional.

Il a poursuivi ses travaux de mise en cohérence de ses méthodologies avec les approches retenues par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) et les autres observatoires régionaux.

Il a mené des travaux de fiabilisation des informations de production d'énergies renouvelables en croisant les données fournies par les différents partenaires.

Il a défini des règles de diffusion permettant de garantir le respect des droits des fournisseurs de données.

Il a fait évoluer son site internet pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs. Désormais acteur identifié sur ses champs, l'OREGES, qui s'appuie sur une collaboration entre l'opérateur RAEE et AIR Rhône-Alpes, a été sollicité dans le cadre de l'élaboration du schéma régional climat air énergie. ■

Renforcer la mise en correspondance aux multiples

L'élaboration du diagnostic sur l'état de l'environnement en Rhône-Alpes

Préparée par la DREAL en association avec le Conseil régional Rhône-Alpes en 2010, l'actualisation du profil environnemental régional s'est poursuivie en 2011. Le profil a pour objectif de diffuser la connaissance sur l'environnement et de sensibiliser le grand public ainsi que les acteurs professionnels sur les enjeux environnementaux.

Comme le seront en 2012 les parties « enjeux » et « indicateurs », la première partie « diagnostic » a été élaborée dans un esprit de gouvernance à cinq. Un comité consultatif invitant des représentants des différentes parties prenantes – État, collectivités, associations, monde économique et syndicats – s'est réuni à trois reprises en 2011. Sur la base du travail du bureau d'études ADAGE Environnement, le comité a apporté son regard et son expertise sur l'état de l'environnement en ce qui concerne la biodiversité, l'eau, l'air, l'utilisation de l'espace, les paysages, le changement climatique, l'énergie, les risques naturels ou technologiques, les déchets, le bruit, la santé, mais aussi sur les modalités de la gouvernance environnementale.

Le travail va se poursuivre par la conception et la réalisation d'un site internet dédié à la diffusion du nouveau profil d'une part et le lancement de la phase relative aux enjeux et aux indicateurs qui devront permettre de suivre l'état et les pressions sur l'environnement d'autre part. ■

L'évaluation environnementale des projets, des plans et des programmes

L'autorité environnementale (Ae) donne un avis sur la qualité du rapport environnemental ou de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement par le plan, programme et projet.

Pour la plupart des plans et programmes (SCoT, PLU, SAGE...), l'Ae est le préfet de département qui saisit la DREAL. Dans ce cadre, 29 avis Ae ont été produits en 2011.

Pour les projets, quand la décision est prise au niveau local, l'Ae est le préfet de région, qui s'appuie sur la DREAL pour la préparation de l'avis. Près de 250 avis ont été produits en 2011, soit une augmentation de 25% par rapport à l'année précédente avec une hausse particulière des projets des collectivités (urbanisme, infrastructures).

La DREAL a également contribué à 17 avis Ae émis par la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable pour les grands projets décidés au niveau national (accès au Lyon-Turin, accès au Grand Stade de l'Olympique Lyonnais, projets de ZAC ...). ■



Organiser la production des avis de l'Autorité environnementale

Dans l'attente du décret paru le 29 décembre 2011 sur la réforme des études d'impact qui introduit de nouvelles procédures dont l'examen du « cas par cas », le fonctionnement de l'exercice de l'Autorité environnementale en région s'est consolidé en 2011 sur la base des modalités d'organisation entre les services de l'État définies en 2010.

Les points marquants de l'année 2011 portent sur la consultation rendue obligatoire de l'agence régionale de la santé, en plus de celle du Préfet de département, dans la préparation des avis de l'Autorité environnementale. ■



cohérence des enjeux

champs de compétence des services



Les missions au service des enjeux et des territoires.

Développer méthodes et outils dans le champ de l'évaluation environnementale

La création dès janvier 2011 de la rubrique « Autorité environnementale » sur le site Intranet de la DREAL a permis de partager tous les documents nécessaires à la production des avis de l'Autorité environnementale.

Suite à l'étude méthodologique menée en 2010 pour réaliser des diagnostics des enjeux environnementaux sur le territoire régional, 22 diagnostics ont été produits en 2011 sur la partie est de la région (territoires inclus dans le périmètre du projet de la DTA des Alpes du Nord, territoire de Bièvre-

Valloire, Pays de Gex et bassin belle-gardien et le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise). Ces diagnostics permettront d'alimenter les cadrages préalables et les notes d'enjeux environnementaux des documents d'urbanisme dans le cadre de la mission d'Autorité environnementale. Une étude sur la prise en compte des orientations des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau dans l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme a été réalisée avec le CETE de Lyon.

D'autres outils méthodologiques ont été produits : des grilles enjeux/impacts/mesures :

- pour les projets d'aménagement de sports et de loisirs, notamment en montagne ;
- pour les projets ICPE qui concernent les élevages.

Ils complètent ainsi les installations déjà produites en matière d'infrastructures, de stations d'épuration, de zones d'aménagement concerté, de projets photovoltaïques au sol et éoliens. ■

Animer, sensibiliser et informer les acteurs

Dans son rôle d'animation des services de l'État, le réseau métier sur l'évaluation environnementale animé par la DREAL s'est réuni avec l'ensemble des acteurs de l'urbanisme sur l'évaluation environnementale des SCoT.

La DREAL a également collaboré à l'organisation par le CETE de Lyon d'une journée rassemblant 130 participants dans le cadre de la COTITA Centre-est intitulée « L'évaluation environnementale : de la théorie à la pratique ». ■

Mettre en œuvre en liaison étroite régionaux ou interrégionaux

L'émergence de projets de développement durable



La DREAL Rhône-Alpes, en tant que service régional coordonnateur du programme opérationnel FEDER sur l'axe III – Environnement et prévention des risques – et service instructeur de la fiche 16 – transports et mobilité durable – sur l'axe IV, assure auprès du SGAR un appui technique, un suivi et une animation concernant la mise en œuvre des fiches action à l'échelle de la région.

Dans la suite du travail réalisé lors

de la révision à mi-parcours, la DREAL a continué de s'impliquer dans la mise en œuvre des décisions prises lors du comité de suivi de 2010. Ces décisions ont consisté à prioriser les crédits européens restant à programmer et donc à permettre la réalisation d'opérations d'intérêt régional liées à l'élaboration de la trame verte et bleue (contrats corridors en Savoie et en Isère), à la structuration du réseau des gestionnaires

des espaces naturels, à l'observatoire des zones humides de la région via le programme Rhomeo. Concernant les risques naturels, le financement FEDER permet de boucler le financement des parades hydrauliques et routières du site de Séchillienne en Isère, et les opérations de pompage du glacier de Tête-Rousse en Haute-Savoie.

Concernant le développement de l'intermodalité, les études d'avant-projet et de projet de la plateforme multimodale de Grenay ont été financées. L'engagement des travaux devraient suivre avant l'achèvement du programme en 2013. **Ces financements ont représenté pour l'année 2011 un montant de 6 M€ de FEDER.**

Sur le Plan Rhône, outre le pilotage des volets inondations et énergie, la DREAL a continué d'accompagner l'ensemble du partenariat à un niveau technique en particulier sur les volets transport fluvial et qualité de la ressource. Elle a également contribué aux actions de communication commune comme lors des rencontres du Plan Rhône du 21 novembre ou par le biais des lettres trimestrielles du Plan Rhône et un site internet. ■

Transport fluvial

Le développement du transport fluvial et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports sont des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Sur l'axe Rhône-Saône, le ministre du Développement durable a, en début d'année 2011, commandé au Préfet coordonnateur de bassin un rapport visant à déterminer les actions prioritaires à engager pour permettre une augmentation des trafics. La **création d'un comité des ports**

constitué en juillet 2011 fait partie des actions préconisées. Ce comité a pour fonction d'organiser un cadre de travail collectif pour coordonner l'action des plates-formes portuaires et plus largement des acteurs du transport fluvial.

Trois groupes thématiques ont été constitués ; « usagers », « développement des trafics » et « schéma portuaire et investissements ». Ce dernier groupe, animé par Lyon-terminal et DREAL, a établi une feuille de route pour 2012

qui consiste notamment à décliner le schéma portuaire sur les territoires à forts enjeux comme sur l'agglomération Lyonnaise et le secteur avignonnais. Elle consiste également à identifier les conditions réglementaires (droit de l'urbanisme et de l'environnement) qui entourent le développement des projets portuaires ou fluviaux. ■

avec le SGAR, des grands projets de développement durable

L'État exemplaire



La DREAL a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'administration exemplaire (PAE) du ministère. Le suivi de son avancement est réalisé par une centaine d'indicateurs renseignés chaque année. Les efforts des services du MEDDTL ont de nouveau été récompensés au niveau national par l'attribution d'un bonus financier par l'attribution d'un bonus financier du Fonds état exemplaire (FEE). Le ministère en a fait bénéficier ses services, permettant à la DREAL d'acquérir 18 véhicules peu émissifs en polluants contre l'élimination du double de véhicules anciens.

La réalisation d'un local vélo d'une capacité de 62 places et la mise en place d'un système intelligent de réservation des véhicules de service ont pu être conduites grâce à ce bonus.

En 2011, la DREAL a conduit l'élaboration d'un Plan de déplacement (PDE), avec l'appui du CETE de Lyon. L'objectif est de s'inscrire dans l'obtention du

facteur 4 d'ici 2050. Le PDE a vocation à conforter l'utilisation déjà importante des modes doux et des transports en commun dans les déplacements des agents. Exemples d'actions déjà initiées : programme de formation à l'éco-responsabilité, visioconférence, achat de vélos et d'accessoires pour compléter les équipements actuels. De nouvelles actions doivent permettre de favoriser encore les alternatives à la voiture en solo, à l'exemple du covoiturage.

Des actions de sensibilisation à l'écoresponsabilité ont été mises en place avec la poursuite de l'envoi des dessins DD'CLIC aux agents et l'organisation de Café DD, en particulier sur le thème du tri des déchets à la faveur de la semaine du développement durable. Une exposition de quelques DD'CLIC a été présentée dans les couloirs de la Cité administrative, afin de sensibiliser les agents qui viennent au restaurant collectif. ■

Agendas 21 locaux en Rhône-Alpes

Reconnus par la loi Grenelle 2, les Agendas 21 deviennent des dispositifs d'élaboration de stratégie territoriale et de partage d'enjeux à l'échelle d'un territoire, conduits dans une démarche de gouvernance associant habitants et acteurs du territoire, incluant entreprises et associations. La Stratégie Nationale de Développement Durable, dans son défi « gouvernance » affiche un objectif national de 1 000 démarches d'ici 2013, dont 250 labellisées.

En France on compte désormais environ 850 démarches Agenda 21, dont presque une centaine en Rhône-Alpes.

La démarche Agenda 21 s'appuie sur un référentiel national.

Le club technique régional, lancé par la DREAL en 2010, associe les correspondants agendas 21 des DDT, le CETE et le CERTU. Il a pour ambition de faciliter l'accompagnement par les DDT des démarches des collectivités, par un échange de bonnes pratiques.

La DREAL a lancé en 2011, avec le relais des DDT et de plusieurs partenaires régionaux (RAEE, ARADEL), son premier appel à projet sur la base de critères valorisant la qualité participative des démarches. Il a permis de financer 7 nouvelles démarches (Pays de Gex, Trévoux, Pays du Grésivaudan, Décines-Charpieu, Saint-Genis-Laval, Bron, Soucieu en Jarrest) et 2 démarches confortant le volet évaluatif d'Agendas 21 en cours (Romans sur Isère, Vénissieux).

L'appel à reconnaissance national 2011 (6^{ème} session) a été très mobilisateur sur l'ensemble de la France, avec 106 démarches labellisées, dont 9 territoires rhonalpains. Au total, 38 territoires rhonalpains ont été reconnus au cours des 6 premières sessions. ■

Formation-action sur le développement économique territorial

Au premier semestre 2011, la DREAL a conçu et animé une formation-action sur le développement économique territorial à l'attention de chargés d'étude et de cadres des DDT de la région, chargés d'accompagner un Agenda 21, un Plan Climat Énergie Territorial, de contribuer à un diagnostic de territoire, d'argumenter « le point de vue de l'État » sur un SCOT, de participer à la préparation de programmes d'appui au développement.

Les séances de travail leur ont permis de se familiariser avec les apports théoriques relatifs à l'analyse des dynamiques économiques territoriales et d'acquérir une connaissance des méthodologies d'appui au développement territorial.

Cette formation a donné lieu à la rédaction d'un document qui capitalise les acquis de la formation. ■

Favoriser l'émergence vers une économie verte et équitable

Les domaines de compétence de la DREAL couvrent une part importante de secteurs économiques traditionnellement performants dans notre pays : énergie, transports, aéronautique, bâtiment, travaux publics, ingénierie, ... Il convient donc de soutenir et renforcer ces atouts afin de contribuer au développement économique.

A côté de ces champs traditionnels, la DREAL doit également contribuer aux nouveaux champs de développement qui apparaissent dans l'économie mondiale comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et hydraulique, le recyclage, les nouveaux services à la population, ... Il s'agit de passer d'un modèle gourmand en ressources à un modèle sobre, notamment dans la perspective d'une société post-carbone et moins destructrice des ressources de la planète. Il s'agit aussi de développer des emplois nouveaux ou de susciter des évolutions depuis des métiers existants.

La DREAL intervient en appui du ministère dans la réalisation d'études destinées à argumenter la promotion de ces nouveaux usages, à identifier leurs freins et proposer des pistes pour les lever ; elle apporte un appui aux industriels et collectivités en matière d'ingénierie de projets pour la mise en place de vitrines technologiques (démonstrateurs) ; elle anime ses réseaux professionnels pour qu'ils s'engagent davantage sur les produits de l'économie verte ; elle est à l'écoute des entreprises, sur leurs projets nouveaux, pour identifier leurs difficultés et définir des actions pour tenter de les résoudre.

En 2011, des études ont été lancées sur la rénovation thermique des bâtiments d'habitation et du tertiaire ainsi que sur le développement de la filière hydrogène pile à combustible. Des journées sur le solaire photovoltaïque ont été organisées. ■



ORIENTATION STRATÉGIQUE 13

Rechercher une meilleure synergie de l'ensemble des services et établissements publics du MEDDTL

Vers un système global pour porter les politiques publiques du ministère

La région Rhône-Alpes est caractérisée par une forte présence et une grande diversité de services et établissements publics sous tutelle du ministère du Développement durable. Environ une soixantaine d'organismes, représentés par près de 6 000 agents, contribuent ainsi à porter la politique de ce ministère.

En 2011, les effets de la réforme de l'État se sont poursuivis avec des réorganisations menées ou annoncées parmi tous ces organismes.

- L'INRETS a été fusionné avec le LCPC pour devenir l'IFSTTAR ;
- Le STRMTG a vu ses missions s'élargir ;
- L'IGN a préparé la fusion avec l'IFN ;
- Météo France a poursuivi sa restructuration.

C'est dans ce contexte particulier que la mission de coordination des services et organismes de la DREAL Rhône-Alpes œuvre avec l'objectif de rendre lisible et cohérente la parole du ministère. Elle y contribue notamment grâce au document stratégique régional (DSR) qui fixe une stratégie régionale unifiée

et qui est utilisé comme référentiel commun.

Dans ce cadre, elle s'est ainsi attachée à développer et maintenir une synergie entre tous ces acteurs en organisant le 24 février, comme chaque année, la réunion stratégique annuelle des directeurs. Différentes problématiques communes ont été abordées, dont celle en particulier de la gestion prévisionnelle des ressources humaines où chacun a pu découvrir les démarches adoptées.

Deux conférences « métiers » sur les thèmes de l'aménagement durable (le 17 juin) et de l'économie verte (le 13 octobre) ouvertes à tous les agents du ministère, dans un esprit de partage de culture et de partage des enjeux, ont également été organisées.

L'ensemble de ces démarches a montré une volonté largement partagée d'explorer et de mettre à profit les nombreuses synergies et complémentarités existantes, mais souvent méconnues, et de les développer dans une logique de meilleure efficacité tout en respectant les compétences et spécificités de chacun. ■



La **DREAL** en **action** dans les **départements**

Les unités territoriales

Elles assurent la représentation de la DREAL Rhône-Alpes dans les départements.

Elles mettent en œuvre certaines missions de la DREAL, conformément à leur encadrement législatif et réglementaire et à l'organisation définie au sein de la direction. Ceci inclut notamment la réalisation des missions sous l'autorité du Préfet de département.

Leurs actions spécifiques s'exercent dans les domaines suivants : aménagement et développement durable, contrôles techniques des véhicules routiers, surveillance des équipements sous pression et canalisations de transport de gaz et matières dangereuses, explosifs, énergie, après-mine, urbanisme et infrastructures, installations classées, mines et carrières, stockages souterrains, déchets.

De façon transversale, les faits marquants en 2011 dans toutes les unités territoriales ont été :

- la poursuite de la mobilisation pour l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT),
- l'apurement du contentieux européen sur la mise en œuvre de la directive dite IPPC ;
- la poursuite de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) ;
- la conduite des contrôles sur l'application du règlement REACH, le traitement de sites et sols pollués à forts enjeux ;
- la mise en œuvre des nouvelles délégations accordées par les préfets en matière de surveillance du contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs, agrément des installations de contrôle des véhicules légers, organisation des réunions contradictoires préalables aux sanctions).



UT 01

L'année a été marquée par le déménagement de l'UT, qui a quitté ses anciens locaux de Viriat pour s'installer dans l'immeuble occupé par la DDT à Bourg-en-Bresse.

• Installations classées

- **Contrôles** : les installations classées ont fait l'objet de 146 contrôles qui ont donné lieu à 35 sanctions administratives et 9 procès-verbaux d'infraction.

- **Traitement et élimination des déchets** : les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge du Plantay ont été achevés comme prévus en décembre 2011 avec la mise en service de l'installation de traitement des lixiviats. Le syndicat Organom a été autorisé à procéder à l'extension de la décharge de La Tiemme (commune de Viriat) et à y exploiter une installation de

méthanisation. Des servitudes d'utilité publique ont été prises dans le cadre de cette extension. Un incendie survenu sur la décharge de Veyziat a nécessité des mesures d'urgence, des travaux de remise en état et des actions correctives. Enfin, l'action de contrôle et de suivi du plan de résorption des appareils contenant des PCB a été poursuivie, nécessitant le recours aux sanctions administratives.

- **Réduction des rejets industriels** : En ce qui concerne la recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE), 62 établissements font l'objet d'une campagne de surveillance initiale, parmi lesquels une première série de 19 a fait l'objet d'une décision de mise en place d'une surveillance pérenne.

- **Risques technologiques** : le PPRT d'Ukoba à Saint Jean de Thurigneux a été approuvé, celui d'Arkema à Balan a été prescrit et a donné lieu à une réunion publique dans le cadre du processus d'association et de concertation, celui du stockage souterrain d'éthylène à Viriat a été prescrit. Les études de dangers relatives aux établissements concernés par les PPRT du Parc industriel de l'Ain et celui du stockage souterrain de gaz à Etrez ont fait l'objet des derniers examens avant leur clôture. Ces deux derniers PPRT ont été prescrits lors du premier trimestre 2012.

• Sous-sol

en matière de gestion des risques miniers les études détaillées portant sur les territoires concernés par les titres miniers de Douvres et de Seyssel ont été poursuivies. Dans le domaine des carrières, il n'a pas été relevé de fait marquant.

• Equipements sous pression

Les services d'inspection reconnus (S.I.R.) de Storengy à Etrez et Arkema à Balan ont fait l'objet de plusieurs visites de surveillance approfondie.

• Canalisations

L'artère du Mâconnais (canalisation de transport de gaz Etrez-Génélard) et le saumoduc Etrez-Poligny ont fait l'objet d'une visite de surveillance. Plusieurs visites de surveillance de chantiers de travaux publics à proximité de canalisations de distribution de gaz ont été effectuées dans le cadre d'opérations « coup de poing ».

• Véhicules

Dans le cadre des délégations accordées par le préfet de l'Ain, la DREAL a délivré 6 agréments de centres de contrôles techniques et 16 agréments de contrôleurs. Les visites de surveillance des centres et de supervision des opérateurs ont conduit à de nombreuses observations et actions correctives, sans suites pénales.

Sur injonction du tribunal administratif de Lyon (audience de référé), le préfet a accordé à la société indépendante SIFTAS l'agrément d'un centre auxiliaire de contrôle de poids lourds à Saint Martin du Mont. Cette décision a conduit à faire examiner le cas particulier des installations auxiliaires de contrôle technique des poids lourds par le Conseil d'État.

• Coopération franco-genevoise

L'unité territoriale participe au groupe de travail « déblais » de la commission « Environnement » du comité régional franco-genevois (CRFG), en raison de sa compétence interdépartementale en matière de transferts transfrontaliers de déchets. Le volet « élimination des déblais » issu du creusement du tunnel de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) peine à trouver une solution, seule l'importation en France des déblais inertes à des fins de valorisation étant admise.



Traitement par des babous d'effluents agroalimentaires dans la Drôme.

UT 26/07

- La démarche d'élaboration des **plans de prévention des risques technologiques** (PPRT) s'est poursuivie en 2011 ; la prescription des derniers PPRT, concernant les stockages souterrains, a abouti en fin d'année 2011 et début d'année 2012. On peut souligner également l'approbation des deux premiers PPRT drômois (NobelSport à Anneyron en mai 2011 et Cheddite à Clérieux en décembre 2011). Un autre établissement (BMGEL à La-Roche-De-Glun) a par ailleurs choisi de réduire les quantités de matières dangereuses stockées et ne sera donc plus concerné par un PPRT. Dans le département de la Drôme, restent donc aujourd'hui 7 PPRT en cours d'instruction pour 10 PPRT initialement prévus (dont 2 liés aux stockages souterrains). Les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) ont tous été réunis au cours de l'année (7 CLIC dont 2 liés aux stockages souterrains).
- Le **plan de préventions des risques miniers** de Largentière (PPRM) portant sur les communes de Chassiers, Largentière, Montréal et Vinezac a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2011. Ce plan permet d'assurer la sécurité des personnes et des biens soit en assujettissant les autorisations de construire à des prescriptions de nature à prévenir les dommages susceptibles d'affecter les constructions en cas d'accident ou d'affaissement minier, soit en rendant certaines zones inconstructibles.
- Toujours dans le domaine de la prévention des risques accidentels, on peut citer le démarrage de la **révision des études de dangers** des établissements SEVESO seuil bas ; l'arrêté du 29/09/2005 modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 a en effet imposé la révision des études de dangers de tous les établissements SEVESO seuil bas afin de prendre en compte la nouvelle méthodologie d'élaboration des études (incluant l'évaluation de la probabilité, de la gravité et de la cinétique des accidents). 5 établissements sont concernés en Drôme et Ardèche ; deux études ont été examinées en 2011 et ont conduit à des arrêtés de prescriptions complémentaires.
- L'année 2011 a par ailleurs marqué le lancement de la campagne de **recherche des substances dangereuses dans l'eau** sur l'essentiel des installations classées en Drôme et Ardèche. Celle-ci devrait permettre une caractérisation fine des micro-polluants dans les rejets des installations ; elle se poursuivra en 2012 par la mise en place, par les établissements rejetant ces micro-polluants, d'actions de surveillance pérenne et de réduction de leurs émissions.
- Un bilan des **consommations en eau**, initié durant l'été 2011 auprès des principaux industriels a permis de mettre en évidence les efforts entrepris par ces derniers pour réduire leurs besoins depuis 2003. Huit ans de chasse au gaspillage, de mise en œuvre de technologies plus performantes en la matière, de boucles de recyclages... ont permis des économies très substantielles. En particulier dans le domaine de l'agroalimentaire, la mobilisation de l'inspection sur ce thème et les actions générées par les industriels ont conduit à réduire de l'ordre de 40 à 60% la quantité d'eau pompée/tonne de produits fabriqués sur ces 8 dernières années.



UT 38

• Installation officielle du SPPPY

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise – le SPPPY – a été officiellement installé le jeudi 15 décembre 2011 par ses deux co-présidents, le Préfet de l'Isère et le Député Michel ISSINDOU. La commission plénière réunit 53 organismes représentant les 5 collèges « Grenelle » : élus et collectivités, acteurs économiques, représentants de la société civile (associations et experts), représentants du monde salarié et enfin, l'Etat et ses administrations. Ses travaux seront développés au sein de 5 commissions thématiques (risques majeurs - qualité des

milieux et biodiversité - air, énergie et climat - santé et environnement -aménagement du territoire et économie durables). L'animation et le secrétariat du SPPPY sont assurés par l'UT 38.

• Engagement de la révision du PPA

Malgré une réduction notable des émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils, la qualité de l'air sur Grenoble et sa région reste médiocre. Les valeurs limites sont fréquemment dépassées pour les poussières ainsi que les oxydes d'azote et une procédure contentieuse est engagée par la Commission européenne à l'encontre de la France. Une procédure de révision, harmonisée au niveau régional (Lyon, Grenoble et Saint-Etienne), du Plan de Protection de l'Atmosphère – PPA – adopté le 18 décembre 2006, est engagée. Un comité de pilotage local, composé de 65 membres, est présidé par le Préfet. Un comité technique et plusieurs groupes de travail sont animés par l'UT 38. Le projet devrait être finalisé au printemps 2012, soumis à consultation des collectivités territoriales puis à enquête publique et approuvé début 2013.

• L'État financera à hauteur de 25 M€ les mesures de réduction du risque sur le site PERSTORP à Le Pont de Claix

Le 21 décembre 2011, le Préfet de l'Isère a prescrit l'élaboration du PPRT de Le Pont de Claix. Deux entreprises de la plate-forme chimique, PERSTORP et ISOCEM, sont classées SEVESO seuil haut. Le 23 décembre, le Préfet a signé une convention financière quadripartite visant à renforcer la maîtrise des risques sur le site PERSTORP au travers notamment d'une nouvelle unité de production de chlore. Les investissements d'un montant de 87,3 M€ seront aidés à hauteur de 40 %, 25,325 M€ pour l'État, 6 M€ pour La Métro et 3,5 M€ pour la Région Rhône-Alpes. Ils permettront de réduire la distance des effets irréversibles de 3500 à 1100 mètres environ et d'éviter ainsi l'expropriation de plusieurs centaines de riverains.

• Réhabilitation du site FIMALAC à Vienne

A l'issue d'investigations approfondies au voisinage d'une ancienne fonderie en bordure de la Gère à Vienne exploitée jusqu'en 1991 et propriété de la société FIMALAC, le Préfet de l'Isère prescrivait le 13 janvier 2009 la réhabilitation du site et la surveillance des milieux. 103 tonnes de déchets industriels spéciaux ont été éliminés en décharge de déchets dangereux, 36 tonnes de déchets industriels banals, en décharge de déchets non dangereux, 11 transformateurs électriques, traités en centre spécialisé, 3 940 tonnes de gravats et bétons de déconstruction, broyés et déposés sur le site à des fins de remodelage. Un couvert végétal persistant a été mis en place sur près de la moitié du site, 13 000 m². Le montant des travaux s'élève à plus de 3 M€. La qualité de l'air au voisinage du site est aujourd'hui satisfaisante, ainsi que celle des eaux souterraines et de surface.

L'UT 38 instruit actuellement un dossier de servitudes d'utilité publique qui régleront l'usage futur du site et maintiendront une surveillance environnementale.

• Dynamisme de l'industrie chimique en Isère : 3 nouvelles unités autorisées

↘ un nouveau reformeur catalytique d'hydrogène sur le site ARKEMA de Jarrie : d'un coût de 11 M€ autorisé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2011.

↘ un nouveau stockage d'ammoniac sur le site ADISSEO de Salaise sur Sanne : d'un coût de 8,5 M€, autorisé par arrêté préfectoral du 19 août 2011,

↘ une nouvelle unité de production de méthionine sur le site ADISSEO de Saint Clair du Rhône : d'un coût supérieur à 80 M€ a été autorisée par arrêté préfectoral du 22 mars 2012.

Chacune des trois procédures, instruite conjointement par l'UT 38 et les services du siège constitués en équipe projet, en lien étroit avec le pétitionnaire, a été conclue en moins de 12 mois.

UT 42

L'UT de la Loire a quitté ses locaux au 15 rue de l'Alma en octobre 2011 pour partager l'immeuble de la Loire Républicaine au 16, place Jean Jaurès à Saint-Etienne avec les services de la Préfecture.

Ce déménagement a permis de regrouper dans les mêmes locaux les contrôleurs des transports terrestres et les inspecteurs de sécurité des Ouvrages Hydrauliques des cellules de Saint-Etienne.

- **Risques**

- les PAC (porter à connaissance) miniers des aléas résiduels des concessions de Charbonnages de France ont été réalisés en mai 2011 pour le secteur de Saint-Etienne et en septembre 2011 pour la vallée du Gier. La prescription du Plan de Prévention des Risques Miniers du secteur de Saint-Etienne a été initiée en novembre 2011.

- la réalisation du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) de SNF FLOERGER à Andrézieux-Bouthéon a été poursuivie.

- **Air**

Les travaux de révision du PPASE (Plan de Prévention de la Pollution de l'Air de Saint-Etienne) ont été engagés.

- **Prévention des pollutions**

Les objectifs thématiques relatifs aux programmes IPPC, RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau) ont été globalement tenus. Les difficultés issues de vacances de postes ont été préjudiciables au programme des inspections.

Le programme sur les sites et sols pollués (SSP) en accompagnant notamment des actions menées par l'EPASE et l'EPORA a été poursuivi.

La résorption des transformateurs au PCB est pratiquement achevée.

- **Véhicules**

Suite à la délégation à la DREAL, 11 agréments de centres de contrôle de véhicules légers et 38 agréments de contrôleurs ont été délivrés.

- **Evénements 2011**

L'année a été marquée par l'explosion survenue en juin 2011 dans l'établissement VALDI à Feurs occasionnant 2 morts .

Des demandes en autorisation d'exploiter de nouveaux projets témoignent des signes d'une reprise d'activité.



Feurs : Explosion mortelle dans l'établissement VALDI .



03/02/2011 : L'incendie de Brenntag à Chassieu.

UT 69

• Accidentologie

Quelques événements accidentels d'origine industrielle ont ponctué l'année 2011:

- 03/02/2011 : incendie sur un stockage de produits chimiques à la société Brenntag à Chassieu ;
- 22/06/2011 : épisode d'odeurs suite à une opération de maintenance à la raffinerie de Feyzin ;
- 17/09/2011 : incendie sur bac de stockage d'eaux résiduelles suite à un coup de foudre à la raffinerie de Feyzin ;
- 14/12/2011 : déchirement du toit d'un bac de bitume à la raffinerie de Feyzin.

• Démarche plan de prévention des risques technologiques

La publication de l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Genay permet que l'ensemble des PPRT du département du Rhône soit désormais prescrit. 2011 a vu la stabilisation des cartes des aléas de plusieurs PPRT dont ceux de la vallée de la chimie. La mise en enquête publique des PPRT de Rillieux (Pyragric) Chaponnay (Interra-Log), Chassieu (Brenntag) permettra leur approbation en 2012.

• Projets industriels

Plusieurs projets industriels ont donné lieu à l'instruction de demandes dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

- projet IRIS chez Bluestar à Saint-Fons , restructuration du site de Genay de la société UNIVAR à Genay, extension du site de Savigny de la société Fresenius Médical Care,
- Le domaine des déchets fait l'objet de projets d'investissements conséquents : unité de traitement des poudres luminescentes par la société Rhodia à Saint-Fons (coléop'terre), unité de traitement des terres polluées à Ternay par la société SITA FD, projet de site de traitement et de stockage de terres par la société REVAGA à Millery, unité de traitement de déchets non dangereux par la société Véolia à Meyzieu, unité de traitement de déchets par la société EPUR à Arnas,
- Les chaufferies urbaines de l'agglomération urbaine de Lyon ont fait également l'objet ces deux dernières années d'investissements de modernisation importants (passage au bois et au gaz) : chaufferie SECV à Vénissieux, chaufferie COFELY à Vaulx en Velin,

• Exploitation de granulats

L'épuisement à court terme des gisements de plusieurs carrières industrielles importantes du département a conduit à l'instruction de dossiers de renouvellement ou d'extension : carrière Imerys à Haute Rivoire, carrières BBCI à Saint-Genis l'Argentière et Soreal à Anse .

Parallèlement à l'arrêt de l'exploitation de la carrière de Millery par la société GRL, le site de la plaine d'Heyrieux a fait l'objet d'un engouement particulier avec la présentation concomitante de plusieurs projets d'extension, de renouvellement ou de création de carrières. Afin de disposer de données cohérentes et d'appréhender l'impact cumulé de ces projets, leur instruction a été subordonnée à la production d'une étude globale concernant le trafic routier, l'exploitation et le réaménagement coordonnés, les impacts hydrogéologiques. La restitution de ces études a abouti en 2011 et permis d'engager l'instruction de chaque projet individuel.

• Sites et sols pollués

Les démarches engagées en 2011 au titre des sites et sols pollués l'ont été dans le cadre :

- de la cessation d'activité d'établissements industriels : fermeture de stations service, remise en état du site de la société Beaucourt à Chassieu avec l'intervention de l'ADEME ;
- de la mise en évidence d'incidence au plan environnemental d'activités industrielles : captages de Quincieux/société JEC industrie, captages de Beauregard/la zone industrielle d'Arnas ;
- de projets de reconversion industriels ou d'aménagements urbains : zone industrielle de Collonges au Mont d'Or, Projet Grand Stade, Aménagement du Carré de Soie, Zac Lyon Confluence 2.

• Réduction des substances dangereuses

Une troisième phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau a été engagée avec l'examen en CODERST des arrêtés prescrivant la surveillance pour 29 établissements.

• Véhicules

Sur proposition de la DREAL, l'agrément d'un centre de contrôle de véhicules légers a été retiré, la suspension de l'agrément de trois contrôleurs a par ailleurs été prononcée.

UT 73/74



- **Risques technologiques : avancement des PPRT**

Dans les deux Savoie, parmi les 8 PPRT prescrits, 3 ont été approuvés au cours de cette année. Il s'agit de DPHS à Annecy (74) ; EPC à Chignin (73) ; Ugitech à Ugine (73). Pour le DPHS, la convention de financement des mesures foncières n'ayant pas abouti, le préfet sera conduit, en 2012, à mettre en œuvre la procédure de financement par défaut prévue par la loi de finances de 2012.

Deux autres PPRT en phase d'enquête publique seront approuvés tout début 2012. Il s'agit de RTA à Saint-Jean-de-Maurienne (73) et Thermphos à Epierre (73).

Les trois derniers PPRT : MSSA à Saint Marcel (73) ; ARKEMA à La Chambre (73) et TOTALGAZ à Frontenex (73) seront en phase d'enquête publique courant 2013.

- **Plan de protection de l'atmosphère (PPA) en Haute-Savoie**

En vallée de l'Arve, les résultats de la surveillance de la qualité de l'air ont montré que les exigences de qualité de l'air n'étaient pas respectées. Le préfet de la Haute-Savoie, lors d'une réunion plénière qui s'est tenue le 27 septembre 2010 à Bonneville, a lancé le processus d'élaboration du PPA.

A l'issue d'une période de concertation tout au long de l'année 2011, qui a impliqué l'ensemble des acteurs (élus, industriels, associations, ...) concernés par la qualité de l'air, le préfet a approuvé le PPA le 16 février 2012.

Ce plan prévoit une série de mesures pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM10). Ces mesures seront déclinées par des arrêtés préfectoraux au fur et à mesure de sa mise en œuvre, dès le mois d'avril 2012.

Un comité de suivi établira un bilan annuel, analysera l'efficacité des différentes mesures mises en place et proposera en tant que de besoin des axes d'améliorations.

Dans les deux Savoie, en période hivernale, les agglomérations de Chambéry, Annecy et Annemasse ne respectent pas les objectifs de qualité de l'air pour les particules en suspension (PM10) et se sont engagées, sous l'impulsion des préfets et l'aide technique d'Air Rhône-Alpes, à identifier les mesures correctives à mettre en œuvre pour retrouver un niveau de qualité satisfaisant.

- **Carrières, mines et explosifs**

Le PPRM de Sonnaz-Voglans, lié à 4 anciennes concessions de Lignite, a été prescrit le 20 août 2009. En 2011, le travail des services de l'État pour élaborer le zonage réglementaire et son règlement associé, s'est poursuivi à la lumière d'une nouvelle circulaire ministérielle. L'approbation de ce PPRM est programmé pour la fin de l'année 2012.

- **Réduction des substances dangereuses**

En ce qui concerne la recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), la phase de surveillance initiale a fait l'objet en 2011 de 92 arrêtés de prescriptions pour les 98 établissements industriels identifiés dans les deux Savoie.

Les 6 établissements restants seront traités au premier semestre 2012. Sur la base des résultats des analyses initiales transmises par les exploitants, l'année 2012 permettra de fixer les conditions de la surveillance pérenne.

- **Véhicules**

L'unité territoriale a repris l'instruction des demandes d'agrément de contrôleurs et de centres de contrôles techniques des véhicules (VL et PL).

Comme pour le site de Chambéry en 2010, l'UT a concrétisé en septembre de cette année le regroupement des 4 contrôleurs de transports terrestres sur le site d'Annecy.

- **Permis exclusifs de recherche (PER) – Gaz de schistes**

Avec huit permis exclusifs de recherche affectant, de façon inégale leurs territoires, les deux Savoie ont été le théâtre de plusieurs manifestations de collectifs opposés à l'exploitation des gaz de schistes. L'UT des deux Savoie est concernée au premier plan par l'instruction du permis dit « Gex Sud » pour lequel le préfet de la Savoie est désigné préfet coordonnateur.

Les chiffres clés des UT

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Etablissements SEVESO seuil haut Autorisation Servitude	6	-	9	30	1	26	8	1
Etablissements SEVESO seuil bas	6	3	4	18	4	10	8	3
Nombre d'inspections	190	70	129	259	128	200	81	134

Indicateurs clés

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Dossiers présentés en CODERST	36	25	106	117	59	126	41	32
Dossiers présentés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), formation carrières	4	3	3	18	7	8	0	1
Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	5	-	8	16	1	13	7	1
Animation des comités locaux d'information et de concertation (CLIC)	5	-	5	6	1	11	5	1
Commission locale d'information et suivi (CLIS)	4	3	6	26	10	10	2	5
Elaboration du plan de prévention des risques miniers (PPRM)	-	1	-	2	1	-	1	0
Sites et sols pollués Basol (SSP)	51	6	17	140	126	113	29	13
Etablissements IPPC	32	14	31	47	43	67	27	33

Contrôle technique des véhicules

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE	
Réception par type de véhicules ou de citernes	11	106		55	3	40		1	
Réceptions à titre isolé	complexes (véhicules ou citernes)	11	47	22	2	104		9	
	simples (véhicules)	363	310	728	985	1 412		922	
Centres de contrôle technique véhicules légers (CCVL)	57	35	65	113	62	133	39	69	
Centres de contrôle technique poids lourds (CCPL)	7	2	8	9	4	14	4	4	
Agréments de centres de contrôle technique délivrés	6	3	-	10	11	12	4	6	
Agréments de contrôleurs techniques délivrés	16	10	18	45	38	61	12	35	
Visites de surveillance	CCVL	13	9	17	28	14	33	9	18
	CCPL	2	1	3	3	1	5	2	1
Supervisions de visites techniques de PL	26	7	49	60	51	124	22	26	

Les **fonctions support**





Service Animation Stratégique et Programmation

Le Service ASP a pour mission d'apporter son appui à la direction pour le pilotage de la DREAL. Il est notamment chargé de piloter la programmation des BOP (Budget Opérationnel de Programme), d'assurer le suivi budgétaire, le suivi des effectifs et le contrôle de gestion dans le cadre de la LOLF, de développer et de mettre en œuvre la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) et de formation, de préparer la mission d'harmonisation des personnels de catégorie C et B, d'assurer l'organisation des concours nationaux et des recrutements locaux et de déployer la démarche qualité. L'année 2011 aura débuté par un séminaire de direction sur le pilotage qui a abordé et discuté de chacune des démarches évoquées ci-après.



> Démarche qualité

Avec pour objectifs essentiels de favoriser l'approche transversale des dossiers par les différentes composantes de la DREAL et de veiller à promouvoir l'amélioration continue dans le respect des attentes de nos bénéficiaires, le déploiement de la démarche qualité s'est poursuivi tout au long de l'année 2011. L'essentiel du système documentaire, dont le manuel qualité, est rédigé et entièrement disponible sur l'intranet de la DREAL. La première campagne d'audits internes a été réalisée et le déploiement des revues de processus s'est intensifié au deuxième semestre. Tous les réseaux associés à la démarche (comité de direction, auditeurs internes, pilotes de processus et correspondants qualité) ont été animés et ont fait l'objet d'informations régulières. Fin 2011, des réflexions ont été engagées sur le référentiel qualité qui servira de base pour 2012 à la certification ou à l'évaluation de la DREAL.

> Contrôle de gestion

L'année 2011 aura été l'année de l'édition des tableaux de bord stratégiques trimestriels de la DREAL et de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE). Ces tableaux de bord, dont chacun des indicateurs est relié aux orientations stratégiques du DSR, ont été présentés en comité des directeurs. Leur forme et leur analyse a évolué en 2011 et se poursuivra en 2012 dans l'esprit de l'amélioration continue (constats, causes, actions correctives ou préventives). Par ailleurs, l'outil informatique « SALSÀ » permet désormais de visualiser la ré-

partition des temps de travail des agents sur l'ensemble des domaines d'activité du ministère.

Parallèlement, en 2011 chaque chef de service a été amené à présenter à la direction une feuille de route qui constitue le recueil des objectifs opérationnels de la DREAL, en lien et en continuité avec le DSR. Fin 2011, a été présentée aux membres du comité de direction une offre de service pour l'accompagnement des responsables dans la mise en place ou l'amélioration des tableaux de bords opérationnels des services. Cette démarche sera déployée en 2012.

> Pilotage budgétaire et des effectifs

Dans le cadre de la programmation budgétaire et des effectifs, l'année 2011 a vu le déploiement au niveau régional, pour les programmes les plus importants en effectifs, des démarches « budget base zéro ». Ces démarches visent à répartir les crédits entre les unités opérationnelles au vu soit des niveaux de production attendus, soit d'inducteurs permettant de dimensionner les unités opérationnelles les unes par rapport aux autres.

> Formation et GPEEC

Le plan local de formation de la DREAL a été mis en œuvre après avoir été validé en Commission Locale de Formation. Les travaux préparatoires à la rédaction des plans locaux et régionaux de formation pour 2012 ont été engagés mi-2011 et ont conduit aux recensements individuels et collectifs des besoins des agents en formations. En 2011, le nombre moyen de jours de formations suivis par les agents de la DREAL est en légère baisse par rapport à 2010, bien que les demandes de formations métiers et de préparation aux examens et concours restent dynamiques.

La démarche de GPEEC aura vu en 2011 l'approbation du « Livre Blanc » dont les travaux avaient été initiés en 2010. Dans la prolongation de ce « Livre Blanc », un plan d'actions a été défini au deuxième semestre 2011 visant à engager au plus vite des démarches concrètes dans le domaine de l'accompagnement des agents, de la gestion des compétences dites fragiles, et de l'anticipation des évolutions liées aux changements opérés sur les missions ou les effectifs. Une démarche de professionnalisation des agents de la DREAL en charge de ces dossiers a été engagée.



Service Ressources Humaines

L'unité du Personnel a assuré en 2011 :

- la gestion de proximité des agents du MEDDTL, du MEFI et du MAAPRAT en poste à la DREAL (743 agents présents au 31/12/2011) avec pour principales missions : la gestion des mobilités, la gestion du temps de travail, la gestion des promotions, la gestion des régimes indemnitaires, la gestion des retraites, la gestion des accidents de service et le paiement des prestations sociales
- la gestion administrative et financière d'environ 5 000 agents du MEDDTL dans le cadre du Pôle Support Intégré (PSI) Gestion Administrative et Paie.

> La fin de la montée en charge du Pôle Support Intégré

Le PSI créé en 2009 au sein de l'unité du Personnel, a achevé en 2011 son déploiement opérationnel en prenant en charge la gestion de l'ensemble des agents du MEDDTL en poste dans un service de la région Rhône-Alpes à l'exception de ceux du SNRS et du CETE de Lyon. Le nombre d'agents gérés est passé de 3 000 à 5 000 au cours de l'année 2011 (+ 66%), avec l'intégration de sept nouveaux services : le STRMTG, l'ENTPE, la DDT 01, la DDT 07, la DDT26, la DDT38 et la DDT74.

Ce changement d'échelle a conduit le PSI à :

- ↘ engager un important travail de fiabilisation de la paie au travers de la multiplication des contrôles croisés, de la systématisation des relectures des mouvements de paie (GEST) avant envoi à la Trésorerie Générale et de la mise à plat de la réglementation concernant le paiement de certaines indemnités,
- ↘ développer les liens plus réguliers avec les services employeurs désormais au nombre de 14, grâce à la tenue de comités de suivi et de conférences téléphoniques.

> Les chantiers RH particuliers

L'unité du Personnel a géré tout au long de l'année 2011 de nombreux chantiers en dehors de ses missions récurrentes :

- ↘ la mise à jour du règlement intérieur ARTT suite à l'instruction ministérielle du 6 janvier 2011 ;
- ↘ la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour les agents de catégorie B administratif ;
- ↘ l'organisation des élections pour les commissions administratives paritaires (CAP) nationales de catégorie A et B, pour les comités techniques ministériels et pour le comité technique de la DREAL le 20 octobre 2011 ;
- ↘ le recrutement de 27 agents de catégorie C dont 23 en échelle 3 (recrutement sans concours) et 4 en détachement.

Elle a également été impactée par la poursuite de réformes structurelles touchant l'activité de la DREAL (réorganisation des SPC, création des pôles statistiques de la construction, préparation du transfert de l'activité police de l'eau du SNRS, poursuite du décroisement de certaines fonctions support entre la DREAL et la DDT 69 ...).

> Un dialogue social permanent

Le service ressources humaines (SRH) veille au bon fonctionnement constant du dialogue social. Le comité technique paritaire (CTP) s'est réuni quatre fois en 2011 et le comité local hygiène et sécurité (CLHS) deux fois.

> Une veille sociale indispensable

Le service social régional s'est partiellement réorganisé en 2011 pour prendre en charge des DDCCS (PP) dans certains départements et des établissements d'enseignement agricoles (EEA) suite à la signature de la convention cadre nationale organisant les interventions de service social au sein des directions départementales interministérielles (DDI) et à la signature de la convention bilatérale entre le MEDDTL et le MAAPRAT relative à la prestation de service social dans les EEA.

Il a continué à assurer une veille sociale suite aux diverses réorganisations qui ont affecté les services et a été amené à recevoir entre 15 et 20 % des agents des services. Les orientations de son projet de service vont l'amener à mettre l'accent à l'avenir sur la prévention des risques psycho-sociaux, l'insertion, l'adaptation et le maintien dans l'emploi des agents et notamment des travailleurs handicapés, en lien avec les partenaires de travail et les équipes GRH.

> Une approche unifiée de l'hygiène et de la sécurité

Le pôle de médecine de prévention de la DREAL, fort de deux médecins, a poursuivi la prise en charge du suivi médical des agents de la DREAL, de la DDT 69, du CERTU, de la DIR CE (site de Lyon) et du SNRS.

L'animateur sécurité prévention (ASP) et son adjoint ont consacré une très large part de leur activité en 2011 aux projets de déménagements de l'UT de l'Ain, de l'UT de la Loire, et surtout du siège de la DREAL au Lugdunum (participation à l'équipe projet, établissements de plan type d'installation des bureaux...). Ils ont également contribué au lancement de la démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DREAL dont la concrétisation se fera en 2012.

Enfin, le SRH a pris en charge en 2011 en lien avec les services ASP et AMIF, l'animation du réseau des secrétaires généraux (SG) de services MEDDTL et des DDT de la région avec une dizaine de réunions organisées.



Service Affaires Matérielles, Informatiques et Financières

Le service AMIF a pour mission d'assurer le bon fonctionnement matériel de la DREAL et des autres services de l'État en Rhône-Alpes pour lesquels il assure des prestations. Ses champs d'intervention sont l'informatique et la téléphonie, la comptabilité et les marchés, la gestion des archives, la gestion et l'exploitation du patrimoine immobilier, la logistique et les achats, la gestion de l'accueil et des relations avec le public. Ce service est largement mutualisé avec la DIR-CE ainsi que, dans une moindre mesure, avec la DDT 69.

> Poursuite des opérations immobilières

L'année 2011 a vu le regroupement de tous les agents du siège de la DREAL sur un site unique (immeuble « Lugdunum »). De façon analogue, les agents de l'UT 01 ont rejoint les locaux de la DDT 01 et les agents de l'UT 42 ont rejoint les locaux de la préfecture de la Loire. Les agents du service AMIF ont très largement contribué à la réussite de ces déménagements. L'activité du service, notamment pour les unités archives, immobilier-logistique et informatique en a été fortement impactée au second semestre.

> 650 postes informatiques déménagés, 900 postes migrés

Le périmètre d'intervention de l'unité informatique ne concerne pas uniquement la DREAL, il intègre également le BETCGB, le BARPI, le PISLC, l'ASN, la DIR-CE, la MIGT-6, la MILOS... ainsi que la DDT 69 jusqu'au 31 décembre 2011. Cela représente environ 1 500 agents et près de 2 000 postes informatiques. Au cours de l'année 2011, ce sont près de 4000 demandes d'intervention qui ont été prises en charge, environ 650 postes de travail qui ont été déménagés, et près de 900 postes qui ont été migrés dans le nouveau système bureautique. De plus, l'intégralité des sites de l'ex-DRIRE ont été raccordés au réseau MOREA du ministère. Enfin, un système de cession gratuite du matériel de plus de 5 ans est organisé.

> 8 500 boîtes versées aux archives intermédiaires

En 2011, du fait des déménagements, ainsi que de la préparation de l'arrivée de la police de l'eau à l'UT69, l'activité de l'unité archives a été particulièrement soutenue. 8500 versements ont été effectués, près de 63 tonnes d'archives ont été éliminées et recyclées. De plus, l'unité reste toujours autant sollicitée par les services et le public avec près de 1000 communications dans l'année et près de 300 personnes ayant travaillé dans la salle de lecture du bâtiment des archives à Villeurbanne.

> Une logistique largement modernisée

L'unité immobilier et logistique, outre ses missions permanentes de gestion des relations avec le public (accueil, standard, courrier), de suivi budgétaire et d'assistance logistique, a participé en 2011 à la libération d'une dizaine d'implantations et à l'intégration dans 3 nouveaux bâtiments. Ainsi, ce sont des dizaines de contrats qui

ont été signés, transférés ou, le plus souvent, terminés, ce sont des centaines de bureaux, d'armoires, de clés et de badges qui ont été distribués, près de 2000 réserves sur le chantier du « Lugdunum » qui ont été détectées puis levées et près d'une centaine de tonnes de déchets qui ont été évacués. Enfin, un projet ambitieux de renouvellement des véhicules légers anciens par des véhicules neufs très peu polluants a pu être réalisé grâce au fond État exemplaire.

> Première année à périmètre complet pour la plateforme CHORUS

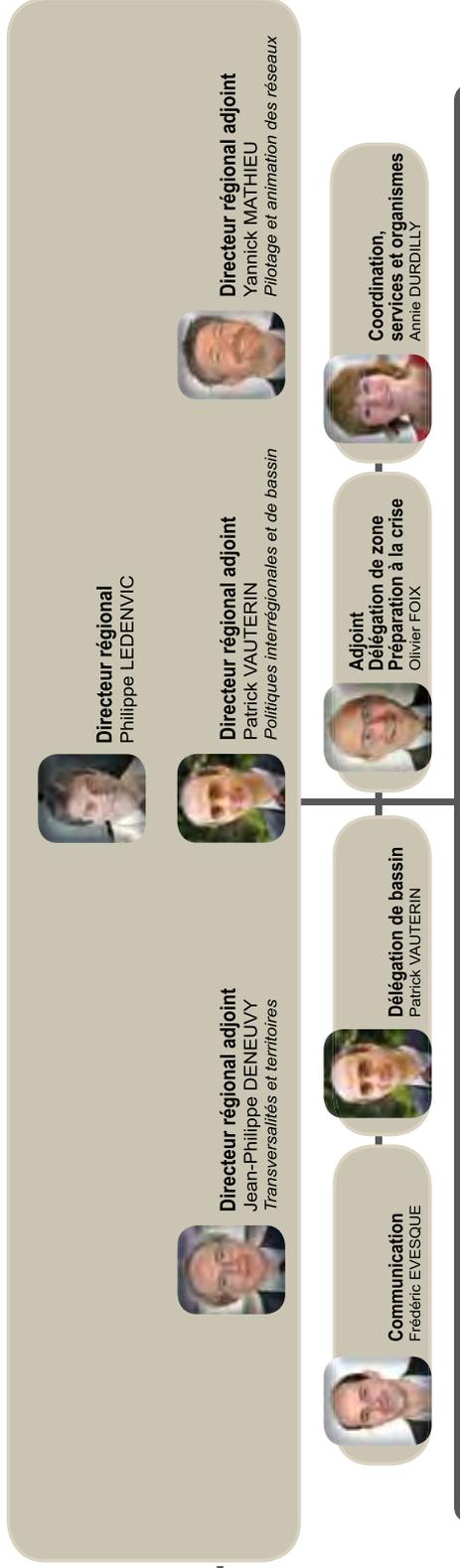
Dans le cadre de la RGPP, l'organisation de la fonction financière et comptable a conduit à la création de centres de prestations comptables mutualisés (CPCM). Ces centres ont pris en charge les actes de gestion comptable des services relevant de leur compétence : 30 services pour le seul CPCM de la DREAL Rhône-Alpes qui dispose de deux antennes : une à Grenoble avec une assignation comptable en Isère et une à Lyon avec une assignation comptable dans l'Ain.

L'année 2011 a été marquée par la bascule de l'intégralité des programmes de dépenses dans CHORUS (arrivée de nouveaux interlocuteurs dans nos processus de gestion, SGAR et préfecture pour le BOP 333, DDPP, DDCSPP pour le BOP 206..) et par le développement du module RNF (recettes non fiscales). Le CPCM a réalisé, au cours de l'année 2011 plus de 130 000 actes relatifs au processus de la dépense (engagements juridiques, services faits et demandes de paiement validés) et 2000 actes relatifs au processus de la recette.

> Qualité de l'achat public

L'unité marchés publics a mené en partenariat avec la mission qualité et les différents services mutualisés sa deuxième revue de processus. Une procédure révisée et enrichie de nouveaux modèles a été diffusée en septembre 2011. L'unité a notifié une quarantaine de marchés supérieurs à 400 000€ TTC, en diminution par rapport à l'année précédente. L'unité a renforcé sa présence aux côtés des services dans sa mission de conseil et d'assistance. Elle a notamment été impliquée dans différents groupes de travail : rédaction de la directive commande publique de la DREAL, refonte de la directive commande publique de la DIR-CE, rédaction de documents-type à vocation nationale en partenariat avec la DIR-CE et la commission consultative des marchés publics.

Organigramme de la DREAL Rhône-alpes



PROJETS, TRANSVERSALITÉ, COHERENCE

Développement Durable, Grenelle et partenariat
 ▶ Développement durable
 ▶ Gouvernance Grenelle
 ▶ Politiques contractuelles
 Thierry CHEYNEL

Connaissance, études, prospective et évaluation
 ▶ Données géographiques
 ▶ Données statistiques
 ▶ Études, prospective et information
 ▶ Évaluation environnementale
 Gilles PIROUX

Mission juridique
 ▶ Veille juridique
 ▶ Conseil et prévention
 ▶ Contentieux (État/DREAL)
 ▶ Réseau des polices de l'environnement
 Vincent JAMBON

SERVICES THÉMATIQUES

Ressources, énergie, milieu et prévention des pollutions
 ▶ Air et énergie
 ▶ Biodiversité et ressources minérales
 ▶ Milieux aquatiques et hydroélectricité
 ▶ Prévention des pollutions et police de l'eau
 ▶ Santé environnement
 Jean-Marc CHASTEL

Prévention des risques
 ▶ Intégration, programmation, risques naturels
 ▶ Coordination IC
 ▶ Risques technologiques et miniers
 ▶ Sécurité des barrages
 ▶ Hydrométrie - Prévission des Crues
 ▶ Mission Rhône
 Yves PICOCHÉ

Transports et véhicules
 ▶ Inscription et contrôle des entreprises de transport routier
 ▶ Agencement et contrôle des organismes de formation pour le transport routier
 ▶ Contrôle sur routes
 ▶ Sécurité technique des véhicules
 ▶ Sécurité routière
 Joël DARMIAN

Délégué aux grandes infrastructures de transport
 Christian MAISONNIER

Aménagement, paysage et infrastructures
 ▶ Cadre de vie, paysages et sites
 ▶ Aménagement durable
 ▶ Trames vertes et bleues
 ▶ Parcs naturels régionaux
 ▶ Intermodalité
 ▶ Service de maîtrise d'ouvrage des infrastructures (SMO)
 Séverine BOURGEOIS

Logement, construction et ville
 ▶ Financement logement public et privé
 ▶ Stratégie foncière et renouvellement urbain
 ▶ Politiques locales et sociales de l'habitat
 ▶ Observatoire régional de l'habitat et de l'immobilier de l'Etat
 ▶ Plan Bâtiment Grenelle et qualité de la construction
 ▶ Réglementation du bâtiment
 Stéphanie RENAUD

FONCTIONS SUPPORT

Animation stratégique et programmation
 ▶ Programmation, contrôle de gestion
 ▶ GPEEC, formation, recrutement
 ▶ Méthodes et Qualité
 Sébastien VIENOT

Services mutualisés

Ressources humaines
 ▶ Gestion du personnel
 ▶ Accompagnement social
 ▶ Médecine préventive
 ▶ Hygiène, sécurité et prévention collective
 Cendrine PIERRE

Affaires matérielles, informatiques et financières
 ▶ Informatique
 ▶ Immobilier-logistique
 ▶ Archives
 ▶ Comptabilité
 ▶ Marchés publics
 Roman VENETZ



L'ABCDAire de la DREAL Rhône-Alpes

A

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
ADEM	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AERMC	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARS	Agence régionale de santé
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
ATMB	Autoroutes et tunnel du Mont Blanc

B

BARPI	Bureau d'analyses des risques et pollutions industriels
BETCGB	Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages
BOP	Budget opérationnel de programme
BRGM	Bureau de la recherche géologique et minière

C

CCSTI	Centre de culture scientifique, technique et industrielle
CCVL	Centre de contrôle de véhicules légers
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CETE	Centre d'études technique de l'Équipement
CFAL	Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise
CETU	Centre d'études des tunnels
CGDD	Commissariat général au développement durable
CLIC	Comité local d'information et de concertation
CNPN	Conseil national de la protection de la nature
CODERST	Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
COTITA	Conférence technique interdépartementale sur les transports et l'aménagement
COV	Composé organique volatil
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
CRICR	Centre régional d'information et de coordination routières
CSTB	Conseil scientifique et technique du bâtiment
CVRH	Centre de valorisation des ressources humaines

D

DCO	Demande chimique en oxygène
DDI	Directions départementales interministérielles (DDT, DDCS/PP, DDPP)
DDCS/PP	Directions départementales de la cohésion Sociale / et de la protection des populations
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DICT	Déclaration d'intention de commencement de travaux
DIRCE	Direction interdépartementale des routes Centre-Est
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DTA	Directive territoriale d'aménagement

E

ENTPE	Ecole nationale des travaux publics de l'État
EPANI	Etablissement public d'aménagement Nord Isère
EPASE	Etablissement public d'aménagement de Saint-Etienne
EPORA	Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes
EPRI	Evaluation préliminaire des risques d'inondation
ERU	Eaux résiduaires urbaines
ESP	Equipements sous pression

F

FEDER	Fonds européen de développement régional
FNTR	Fédération nationale des transports routiers

I

ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IFSTTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
IGN	Institut géographique national
IPPC	Integrated pollution prevention and control
L	
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
M	
MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MEDDTL	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
MES	Matière en suspension
METL	Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement
MIGT	Mission d'inspection générale territoriale
MIILOS	Mission interministérielle d'inspection du logement social
O	
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
P	
PAE	Plan administration exemplaire
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCET	Plan climat énergie territorial
PISLC	Pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNSE	Plan national santé environnement
PRSE	Plan régional santé environnement
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRM	Plan de prévention des risques miniers
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSR	Plan submersions rapides
R	
RFF	Réseau ferré de France
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RSDE	Recherche des substances dangereuses dans l'eau
S	
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFTRF	Société Française du tunnel routier du Fréjus
SIG	Système d'information géographique
SNIT	Schéma national des infrastructures de transport
SNRS	Service navigation Rhône-Saône
SPC	Service de prévision des crues
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
STRMTG	Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés
T	
TLF	Fédération des entreprises de transport et de logistique de France
TMD	Transport des matières dangereuses
V	
VNF	Voies navigables de France
Z	
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

